

CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ | EURO-MÉTROPOLE DE METZ

GUIDE DES ENSEIGNEMENTS

2027

MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

SOMMAIRE



4 ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES

8 ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

8 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

8 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA MÉTROPOLÉ

9 ÉDUCATION NATIONALE

9 Horaires adaptés: CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR

10 Interventions en milieu scolaire

11 L'ART POUR TOUS: UN CONSERVATOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

11 Accueil des personnes en situation de handicap

11 La Pédiatrie Enchantée

12 PARCOURS PREMIERS PAS

16 PARCOURS DIPLOMANT DU 1^{er} CYCLE AUX CYCLES PRÉPARATOIRES

AU DIPLÔME NATIONAL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

16 PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLÔMANT

16 LE CURSUS 3^e CYCLE ET LES CYCLES PRÉPARATOIRES

18 ÉTUDES MUSICALES

18 PARCOURS DIPLÔMANTS EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS

20 Formation musicale

22 Instrument (musique classique et musique ancienne)

24 Jeunes voix (chant polyphonique et soliste)

24 Chant lyrique

26 Accompagnement au piano des classes instrumentales et vocales

26 Accompagnement au piano ou à la percussion des classes de danse

28 Direction d'orchestre

30 Direction de chœur

30 Écriture

32 Composition

34 Culture musicale

36 Jazz

38 AUTRES PARCOURS MUSIQUE

38 Parcours accompagné instrument

38 Parcours accompagné du département culture et création

39 Parcours libre culture musicale

39 Parcours pratique collective

39 Parcours adapté

40 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

42 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

44 ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

46 PARCOURS DIPLÔMANT EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS

EDITO



À l'Euro-Métropole de Metz, nous faisons le choix de soutenir résolument la culture et la jeunesse, convaincus que l'éducation artistique constitue un investissement essentiel pour l'avenir. Véritable levier d'émancipation, de cohésion sociale et d'attractivité, elle contribue à former des citoyens éclairés et à renforcer son dynamisme.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique, Danse et Théâtre incarne pleinement une ambition: il accompagne chaque année près de 1 600 élèves grâce à la qualité de son enseignement, à l'engagement de ses équipes et à la richesse de ses projets. Par une programmation variée et accessible, il contribue également au dynamisme culturel de l'Euro-Métropole et au rayonnement de ses communes.

L'année 2026-2027 marque une étape importante avec la mise en œuvre du Diplôme National, qui renforce l'implication du Conservatoire au sein du réseau des Conservatoires à Rayonnement Régional et Départemental du Grand Est. Elle sera également celle du lancement de l'élaboration du projet d'établissement 2027-2032. Nous avons souhaité associer à cette réflexion l'ensemble des acteurs qui font vivre le Conservatoire au quotidien. Élèves, familles, enseignants, partenaires et usagers seront invités à partager leurs attentes, leurs idées et leurs propositions afin de construire collectivement son avenir.

Fidèle à ses valeurs de transmission, d'excellence, d'ouverture et d'innovation, le Conservatoire demeurera un lieu d'apprentissage, de création et de rencontre, ouvert à tous. L'Euro-Métropole de Metz continuera cette mission essentielle au service de ses habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année artistique inspirante, exigeante et riche en découvertes.

François GROSIDIER,

Président de l'Euro-Métropole de Metz
Maire de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre honoraire du Parlement

48 ÉTUDES THÉÂTRALES

50 PARCOURS DIPLÔMANT: TRADITIONNEL, HORAIRES ADAPTÉS, CLASSE PRÉPARATOIRE

52 CAP VERS LE CPDN / CPES

54 SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

56 INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

58 MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE

60 ENGAGEMENT ET VIE AU CONSERVATOIRE

UN LIEN ESSENTIEL AVEC LES FAMILLES

60 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

60 ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE

61 DUONET: COMMENT SE CONNECTER?

62 TARIFS

64 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

65 INFORMATIONS PRATIQUES

65 HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

66 UNE PROGRAMMATION RICHE ET VARIÉE

66 DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE!

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE & DISCIPLINES ENSEIGNÉES

MUSIQUE

CORDES

Violon

DELLINGER Catherine
HABIG Hélène
PONS André
SCHAEFFER-DORIGNAC Karine
WOLOSZYN Anna

Alto

ABEILHOU Marion
ROTH Vincent

Violoncelle

ADOLPHE Jean
EGLOFF Klara

Contrebasse

MARTY Nicolas

Coordinateur

MARTY Nicolas

VENTS / BOIS

Flûte traversière

DOMINSKI Juliette
PAC Manon

Hautbois

SABLON André
VERNET Léa

Clarinette

DENTRESANGLE Joan
GOUBERT Éric

Basson

BURGER Yaël

Saxophone

CARCELES Cédric
FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

Coordinateur

CARCELES Cédric

VENTS / CUIVRES

Trompette

KLEIN Simon
MARQUES Steve

Cor, cor naturel

MALLARD-LACHAUX Séverine

Trombone

LALLEMENT Paul

Tuba

TUTIN Arnaud

Coordinateur

KLEIN Simon

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon

ACCARD Thierry

Percussions

CHARTIER Éric
SCHOENHENTZ-KZINK Frédéric

Guitare

BARTH Thierry
BARTHOLMÉ Jean-Valéry
FARGEAS Romain

Harpe

COURBIN-PENARD Éléonore

Coordinateur

COURBIN-PENARD Éléonore

PIANO

Piano

BECK Sébastien
BOUBEL Juliette
DELACOUR Philippe
DORIGNAC Christophe
FRATI Romain
KACI Leslie
LARI Joakim
MORIN-DELLINGER Marie-Paule
RÉTIF Rachel
SIMON Florent

Lecture à vue

DURANT Christophe

Piano complémentaire, réduction
d'orchestre, harmonie au clavier
LESCALIER Victoria

Coordinateur

DELACOUR Philippe



MUSIQUE ANCIENNE

Clavecin

KUO Chiao Pin

Cor naturel

MALLARD-LACHAUX Séverine

Flûte à bec

FEUILLIE Isabelle
REBREYEND Sophie

Hautbois baroque

REBREYEND Sophie

Orgue

CHANON Anne-Gaëlle

Basse continue

CHANON Anne-Gaëlle
KUO Chiao Pin

Traverso

SIERRA Anibal

Viole de gambe

FEUILLIE Isabelle

Coordinateur

REBREYEND Sophie

ACCOMPAGNEMENT PIANO

Accompagnement musique

BOUBEL Juliette

Accompagnement danse

CUIRET Sébastien

Accompagnatrices des classes instrumentales

BELLER-PORTE Odile
BOCHET Sarrah
BOUBEL Juliette
MENDOZA Valérie

Accompagnatrice classe de chant

BÈGUE Aurélie

Coordinateur

BOCHET Sarrah

JAZZ

Batterie

ROBIN Jean-Marc

Guitare

COURTNEY Sylvain

Guitare basse et contrebasse

LAURENT Gautier

Jazz vocal

AGULHON-GRASCHAIRE Valérie

Piano

ESCOMS Stéphane
GOUALCH Pierre-Alain

Saxophone

et instruments mélodiques
PRUD'HOMME Damien

Arrangement

COURTNEY Sylvain

Formation musicale jazz

COURTNEY Sylvain
RUSÉ Renaud

Harmonie

ESCOMS Stéphane

Histoire du jazz

PRUD'HOMME Damien

Coordinateur

PRUD'HOMME Damien



MUSIQUE

VOIX

Chant lyrique
MAYENOBE Benjamin

Technique vocale
SGARD Bertha

Jeunes voix
(cursus voix enfants/adolescents)
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER Annick
SGARD Bertha

Coordinatrice voix
HOERNER Annick

Coordinatrice chant choral
lié à la FM
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle

CULTURE ET CRÉATION

Histoire de la musique,
commentaire d'écoute,
médiation musicale et analyse
JOUSSE Eurydice

Composition, orchestration
et analyse
ZAPPONI Filippo

Écriture
CLAUSSE Barbara

Direction de chœur
HOERNER Annick

Direction d'orchestre
LEROY Julien

Musique Assistée par Ordinateur
(MAO), techniques du son,
de la sonorisation et
studio d'enregistrement
DELLA NAVE Francis

Intervenants en milieu scolaire
DELLA NAVE Francis
FORTÉ-RYTTER Philippe
HADJERAS Hocine

Référent handicap
FORTÉ-RYTTER Philippe

Coordinatrice
JOUSSE Eurydice

FORMATION MUSICALE

AMIROVA-RAHIMZADEH Kenul
BASTIAN Sonia
LE BARILLEC Christine
PIETTE Virginie
ROUSSELOT-PAILLEZ Emeline
RUSÉ Renaud
VERNEL Marie-Paule
Non nommé

Coordinateurs
PIETTE Virginie

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

METZamorphoses Orchestre-ALL
FORTE-RYTTER Philippe

Musique de chambre
ALBRECHT Florent

Orchestres à cordes

Les Volutes Orchestra
HABIG Hélène

Les Petits Archets
WOLOSZYN Anna

Crescendo
ADOLPHE Jean

Cordissimo
ROTH Vincent

Orchestres à vents

Les PolySons
Les MotiVents
SABLON André

Les CaptiVents
DOMINSKI Juliette

Orchestre d'harmonie
TUTIN Arnaud

Orchestre symphonique
Gabriel Pierné
ALBRECHT Florent

Big Band
PRUD'HOMME Damien

 D'autres ensembles sont
proposés au conservatoire,
ils sont recensés
en pages 40 et 41.



PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Chant choral
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER Annick
SGARD Bertha
Non nommé

Chœur de poche
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle

Chœur spécialisé,
Chœur de jeunes
Ensemble vocal Gabriel Pierné
HOERNER Annick

Atelier polyphonique
Non nommé

 Tous les ensembles vocaux
sont recensés
en pages 42 et 43.

PARCOURS PREMIERS PAS

Jardin musical
BASTIAN Sonia

Éveil musical et corporel
BASTIAN Sonia
LEICK Françoise

Initiation musicale
BASTIAN Sonia
HADJERAS Hocine

Initiation danse 1 et 2
LEICK Françoise
LONGA Fanny

DANSE

Danse classique
BONABAL Vanessa
LEICK Françoise
PISSARENKO Léonid

Danse contemporaine
LEICK Françoise
LONGA Fanny

Danse jazz
DIOU Lucile

Formation musicale danse
SCHAAF Cordelia

Culture chorégraphique
GOTHUEY Julie

Analyse fonctionnelle du corps
dans le mouvement dansé
VIDAL Anne

Accompagnateurs
CUIRET Sébastien
FASENTIEUX Pierre
HERR Loïc
ROBIN Jean-Marc

Coordinatrice
DIOU Lucile



THÉÂTRE

Théâtre
GOETHALS Vincent
LEMAIRE Franck

Voix parlée et chantée
SGARD Bertha

Danse et langage corporel
LEICK Françoise



ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

> Théâtre

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Euro-Métropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour l'art dramatique. Cette classe est agréée par le Ministère de la Culture. Celle-ci est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant. Menant au Diplôme National d'Études de Théâtre (DNET Théâtre), la CPES permet d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures.

> Musique

Pour la musique, les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) sont en préfiguration avec le réseau des conservatoires de Strasbourg, Nancy, Reims, Mulhouse, Colmar et Épinal. Le cycle préparatoire menant au Diplôme National est lui effectif dès cette rentrée 2026-27 à l'échelle du sillon Lorrain (Metz-Nancy-Épinal). Plus d'informations pages 16-17.

> Danse

Tout comme pour le théâtre et la musique, une mise en réseau entre établissements a été amorcée pour délivrer le Diplôme National d'Études de Danse (DNED) et proposer l'accès à des classes préparatoires pour nos élèves danseurs.

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES

Le conservatoire est en partenariat avec le département de musique et musicologie de l'Université de Lorraine (site de Metz).

Ce partenariat unique en France propose aux étudiants de première et de seconde années de licence (L1/L2) divers enseignements pratiques tels que l'initiation au piano et des cours instrumentaux. Ces enseignements font partie intégrante de leur cursus universitaire et donnent lieu à validation d'unités de valeur (UV).

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE PÔLE MUSIQUE ET DANSE

Situé au sein des locaux du conservatoire, le Pôle Musique et Danse, anciennement «Cefedem de Lorraine», fait partie des Centres de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique qui ont été créés à partir de 1990 à l'initiative du Ministère chargé de la Culture. La finalité de ces centres est de délivrer une formation supérieure et professionnelle à l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse. Le Pôle propose ainsi 3 parcours pour obtenir le Diplôme d'État (formation initiale, formation continue ou V.A.E).

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA MÉTROPOLÉ

En 2016, un réseau des établissements d'enseignement artistique a été constitué afin d'offrir un service d'enseignement artistique de qualité, accessible au plus grand nombre. Il se donne pour objectifs de faciliter l'organisation de projets communs et de favoriser les échanges entre les élèves et les équipes pédagogiques.

Ce réseau regroupe 6 établissements d'enseignement artistique présents sur le territoire métropolitain : l'EMARI, le conservatoire municipal de Marly, les écoles associatives de Woippy, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin (Le Ban des Arts) Lorry-lès-Metz et le CRR de l'Euro-Métropole de Metz.

CONTACTS

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans
Tél. : 03 57 84 80 49
Directrice : M^{me} THOMAS

COLLÈGE TAISON

35 rue Taison
Tél. : 03 87 50 12 00
Principale : M^{me} BELLENGUEZ
Adjointe : M^{me} BARBIER

LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent
Tél. : 03 87 30 03 03
Proviseur : M. FERRARO
Adjointe : M^{me} TERRIER

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT - ÉTIENNE, SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets
Tél. : 03 87 75 45 76
Directrice primaire : M^{me} CHAUMONT
Directrice collège : M^{me} FRIANT
Directrice générale de l'ensemble scolaire :
M^{me} ALBOUY

UNIVERSITÉ DE LORRAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES DÉPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

Île du Saulcy
Tél. : 03 72 74 77 00
Directeur : M. PASCAL

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE, PÔLE MUSIQUE ET DANSE

2 rue du Paradis
Tél. : 03 87 74 28 38
Directrice : M^{me} CUEILLE

ÉDUCATION NATIONALE

HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/ S2TMD/AHOR

La plupart des élèves du conservatoire suivent l'ensemble de leurs cours dans des horaires hors temps scolaires appelés «horaires traditionnels». Parallèlement, un certain nombre de partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale permettent également de proposer des horaires adaptés avec une partie des cours en temps scolaire : il s'agit des «horaires adaptés». Ces horaires adaptés sont proposés, selon les établissements partenaires, du CP à la terminale.

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, ces classes permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Une partie des cours liés à la discipline choisie est intégrée dans le temps scolaire.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM/ CHAD/SECONDE OPTIONNELLE/S2TMD)

> Du CE1 au CM2 à l'École Claude Debussy
> De la 6^e à la 3^e au Collège Taison

Une filière «Classes à Horaires Aménagés en Musique ou Danse» (CHAM/CHAD) est organisée en collaboration avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, les activités du conservatoire sont réparties sur deux après-midis par semaine, sous réserve des possibilités offertes par les établissements scolaires et des disciplines choisies. L'élève souhaitant intégrer dès le CE1 une classe CHAM ou CHAD, devra satisfaire aux conditions exigées par l'Éducation nationale et par le conservatoire. Il devra notamment posséder un niveau scolaire lui permettant de suivre une double scolarité, ainsi qu'un niveau musical (instrument et formation musicale) ou de danse en adéquation avec son âge et son niveau scolaire. L'admission se fait en fonction des places disponibles. Les élèves sont affectés en classe à horaires aménagés par l'Inspecteur d'académie, sur proposition de la commission d'admission.

> De la seconde à la terminale au Lycée Fabert

Une classe de seconde générale et technologique dispose d'un enseignement optionnel intitulé «Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre». Elle s'adresse notamment aux élèves qui souhaitent poursuivre dans la filière technologique «Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse» (S2TMD). Au-delà des enseignements communs à toutes les séries, cette filière dispense des enseignements spécifiques en première et en terminale. Le baccalauréat S2TMD (première et terminale) s'adresse plus particulièrement aux élèves désirant poursuivre leurs études dans le domaine artistique, mais il permet également de suivre des études supérieures à l'université dans la plupart des filières littéraires (licences de langues, d'histoire, droit, psychologie...), technologiques (BTS ou IUT selon le profil demandé), voire dans certaines classes préparatoires. Ces enseignements font l'objet d'aménagements d'horaires avec plusieurs après-midis libérés pour le suivi des cours au conservatoire. À la différence de la filière S2TMD (première et terminale), la seconde est optionnelle et n'est pas assimilée à un dispositif CHAM ou CHAD en tant que tel. De ce fait, les frais de scolarité ne sont pas exonérés pour la seconde optionnelle. Les élèves des classes de première et terminale S2TMD (comme toutes les classes CHAM ou CHAD) bénéficient eux d'une exonération des frais de scolarité (prise en charge par l'Euro-Métropole). Le programme pédagogique de ce partenariat avec le Lycée Fabert est disponible en ligne sur notre site internet.

AMÉNAGEMENT D'HORAIRES (AHOR)

> Du CP à la 3^e à l'Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde

Le conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'établissement scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde. Les emplois du temps sont organisés pour pouvoir libérer les élèves inscrits dans le dispositif AHOR une ou deux après-midis par semaine afin qu'ils suivent leurs cours au conservatoire.

Ce dispositif est différent des classes à horaires aménagés qui font l'objet de textes réglementaires interministériels (Éducation nationale et Culture et communication). Les cursus proposés dans ce cadre ne sont pas assimilables à la filière des CHAM/CHAD. L'élève souhaitant intégrer une classe AHOR devra satisfaire aux conditions exigées par l'établissement scolaire et par le conservatoire.

Un dépliant présentant l'ensemble des horaires adaptés (du primaire au lycée) est disponible en téléchargement sur notre site internet.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Au-delà des dispositifs Horaires Adaptés, le conservatoire développe des partenariats avec l'Éducation nationale en proposant différentes actions musicales aux établissements scolaires de l'Euro-Métropole de Metz. Ces actions sont menées :

- sur le long terme (une année scolaire), sous la forme de projets artistiques,
- de manière ponctuelle à travers des rencontres musicales, présentations d'instruments ou concerts.

> Les projets artistiques

Chaque année, trois musiciens intervenants, professeurs de l'équipe pédagogique du conservatoire, Hocine Hadjeras, Philippe Forte-Rytter et Francis Della Nave interviennent au sein d'une quinzaine de classes pour près de 450 écoliers de la métropole.

Ces projets artistiques s'inscrivent généralement sur une année scolaire, favorisant ainsi un vrai travail de fond. L'apprentissage se fait en plaçant l'enfant en situation d'artiste. Il s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. (Éducation Artistique et Culturelle) : «rencontrer, pratiquer, connaître».

Les projets sont conçus conjointement par les enseignants de l'Éducation nationale, les musiciens intervenants du conservatoire, les conseillers pédagogiques en musique ainsi que les départements du conservatoire et/ou les structures culturelles impliquées pour l'occasion (Cité musicale-Metz, INECC, Musées...). Ils peuvent être à l'initiative de chacune des parties.

> Les actions ponctuelles

Dans le cadre du label Metz 100 % EAC, le conservatoire propose aux écoles de Metz et des communes de l'Euro-Métropole des interventions ponctuelles tout au long du cycle scolaire de l'élève (de la maternelle au collège).

Ces rencontres peuvent prendre des formes diverses : présentation d'instruments, de danse, ateliers, concerts, auditions. Elles se déroulent, en fonction des besoins techniques et des objectifs, soit au conservatoire, soit au sein des écoles.



L'ART POUR TOUS : UN CONSERVATOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

À ce jour, une trentaine d'élèves en situation de handicap suivent un parcours diplômant ou un parcours adapté au conservatoire.

Pour chaque enfant, une réflexion est partagée entre la famille, les professeurs et la direction pour définir quelle maquette pédagogique est la plus adaptée pour l'élève concerné.

Le conservatoire accueille des enfants en situation de handicap venant des écoles ou instituts spécialisés. Certains d'entre eux peuvent découvrir des présentations d'instruments faites par les professeurs ou les élèves des différentes classes instrumentales.

Des ateliers ou cours menés par notre professeur référent, Philippe Forte-Rytter, leurs sont également proposés.

> Philippe Forte-Rytter, enseignant et intervenant en milieu scolaire, est l'interlocuteur dédié à l'accueil et à la pédagogie des publics en situation de handicap au sein du CRR.

Certains ateliers ont lieu dans la salle Michel Petrucciani située à Woippy, au 4 Place du Mail.

L'atelier «Made In Butterfly» ou musique papillonnante est très ludique, toujours psychosensori-moteur, avec des méthodologies basées sur le rythme de l'enfant, de la famille et de l'institution spécialisée (IME, Hôpital de jour,...). L'expression corporelle est travaillée, en fonction des potentialités de chacun, mais toujours de manière valorisée, stimulée et stimulante pour un aboutissement similaire aux cursus communs.

L'atelier «Ludi-Mix» accompagne les enfants en situation de handicap dans un cursus plus traditionnel, entourés des autres élèves instrumentistes du conservatoire et avec une équipe pédagogique mobilisée et concertée.

Enfin, le METZamorphoses Orchestre-ALL est un ensemble artistique où se développent les créativité instrumentales autour d'outils facilitateurs (pads, lasers, etc...) dans un tourbillon scénographique valorisant et mobilisateur.

Musicothérapie, électro-acoustique sont les moyens actuels pour proposer un cheminement en justesses, en émulations, en rayonnements avec tout le tissu sociétal disponible.

Information complémentaire page 39

LA PÉDIATRIE ENCHANTÉE

Le conservatoire est en partenariat avec l'association *La Pédiatrie Enchantée*, et ce depuis sa création en 2000. Cette association a pour mission de favoriser l'accès à l'art et à la culture pour les enfants et adolescents hospitalisés en Lorraine. Elle met en place des ateliers d'éveil et de création artistiques animés par des artistes professionnels : musique, arts plastiques, écriture, illustration, art du goût, etc. Reconnue d'utilité publique, *La Pédiatrie Enchantée* répond au dispositif gouvernemental «Culture et Santé» en œuvrant au développement des pratiques culturelles et artistiques en milieu hospitalier en France. Le conservatoire participe activement à ces actions en proposant deux ateliers musicaux hebdomadaires :

- au sein du service de pédiatrie de l'Hôpital de Mercy avec Hocine Hadjeras, musicien intervenant
- à la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance avec Bertha Sgard, professeur de chant choral



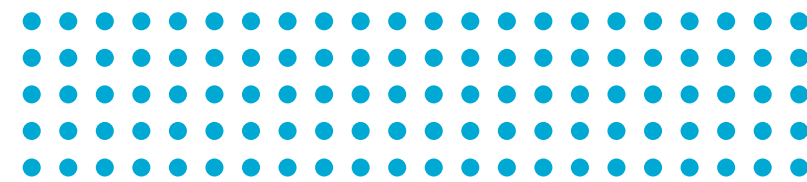
PARCOURS PREMIERS PAS

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend :

- > LE JARDIN MUSICAL
- > L'ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL
- > L'INITIATION MUSICALE OU L'INITIATION DANSE 1
- > L'INITIATION DANSE 2



JARDIN MUSICAL

Enfants entrant en moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Cet atelier permet aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique, et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Enfants entrant en grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

L'éveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique et de la danse qui permet de s'initier à une pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, expression et activités corporelles. Un langage musical et gestuel s'élabore à travers l'expérience vécue par l'enfant.



INITIATION MUSICALE ET/OU INITIATION DANSE 1

Enfants entrant en cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

► Initiation musicale

Le cours d'initiation musicale vise à poser les premières bases de l'apprentissage musical de manière avant tout sensorielle (éducation de l'oreille, de la voix, du sens rythmique, jeux de reconnaissance, découverte de la notation) à travers une démarche vivante et ludique permettant aux enfants de construire leur curiosité et leur goût pour la musique. L'enseignement se fonde sur un répertoire conséquent de chants, jeux chantés et dansés.

Trois formules distinctes existent :

> **Formule 1:** le cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) s'adresse à des enfants qui veulent poursuivre au même rythme qu'en année d'éveil. Quelques ateliers de découverte instrumentale sont proposés en cours d'année pour favoriser le choix de l'instrument qui pourra être pratiqué l'année suivante.

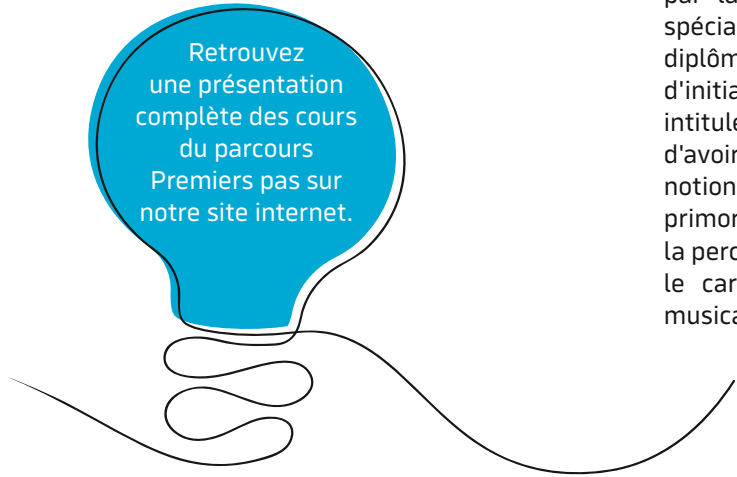
> **Formule 2:** elle associe une séance découverte au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire). Cette séance découverte aura lieu de la fin des vacances d'automne aux vacances de printemps. 16 séances de 30 minutes, par groupe de 3 élèves, seront proposées, permettant de découvrir 4 instruments définis par le conservatoire, si possible de familles différentes (4 séances par instrument). À l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisit l'instrument (parmi les 4 ou non) avec lequel il souhaitera débiter sa pratique instrumentale.

> **Formule 3:** dérogatoire et en fonction du nombre de places disponibles, la 3^e formule s'adresse aux enfants dont le choix de l'instrument est bien arrêté et, surtout, qui ont à la fois la disponibilité (enfant/parent), la capacité et l'envie de consacrer un temps quotidien à la pratique instrumentale. Un cours d'instrument hebdomadaire de 20 minutes est prévu et s'ajoute au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) pouvant donc conduire à deux déplacements par semaine. Concernant la tarification, ce cours individuel d'instrument représente un 2^e cursus (voir le tarif 5, page 62). Une proratisation du tarif est appliquée dans le cas d'un démarrage tardif, à partir de janvier.



► Initiation danse 1

Le contenu de la phase d'initiation danse 1 s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux trois disciplines (dances classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. L'objectif de ces cours d'initiation est de développer la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en privilégiant les activités sensorielles et corporelles.



INITIATION DANSE 2

Enfants entrant en cours élémentaire 1^{re} année, 7 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Dans la poursuite de l'apprentissage des fondamentaux, cette phase d'initiation danse 2 consiste essentiellement à appréhender le lien entre le corps, l'espace et le rythme, offrant à l'enfant les conditions qui lui permettront d'aborder par la suite des activités chorégraphiques plus spécialisées et d'intégrer s'il le souhaite le parcours diplômant danse du conservatoire. Ce cours d'initiation danse est complété par un 2^e cours intitulé "formation musicale danse" qui permet d'avoir une première approche de différentes notions musicales qui sont d'une importance primordiale pour la danse. On y apprend notamment la perception de la pulsation, le ressenti rythmique, le caractère musical, les différentes structures musicales.

PARCOURS PREMIERS PAS

	DURÉE HEBDOMADAIRE	ÂGE REQUIS	JOUR D'ACTIVITÉ	CONDITIONS D'ACCÈS
JARDIN MUSICAL	45 min	4 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles
ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL	45 min	5 ans	Mercredi ou samedi, choix de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus du jardin musical sont accueillis en priorité
INITIATION MUSICALE	Formule 1: 1h + ateliers ponctuels de découverte instrumentale Formule 2: 1h + ateliers découverte hebdomadaire de 30 min de novembre à avril Formule 3: 1h + cours d'instrument de 20 min	6 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
INITIATION DANSE 1	45 min	6 ans	Choix du jour et de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	
INITIATION DANSE 2	Danse: 1h + FM* danse: 45 min	7 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont prioritaires. Si l'élève suit un cours de FM* musique, le cours de FM* danse n'est pas obligatoire

* FM : Formation Musicale

PARCOURS DIPLOMANT

DU 1^{er} CYCLE AUX CYCLES PRÉPARATOIRES
AU DIPLÔME NATIONAL
ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le parcours diplômant concerne la musique, la danse et le théâtre. Il représente près de 80 % des élèves du conservatoire qui en accueille 1600 au total.



PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLOMANT

Le parcours diplômant, qu'il soit suivi dans le cadre d'une filière traditionnelle ou en horaires adaptés, s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cours qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

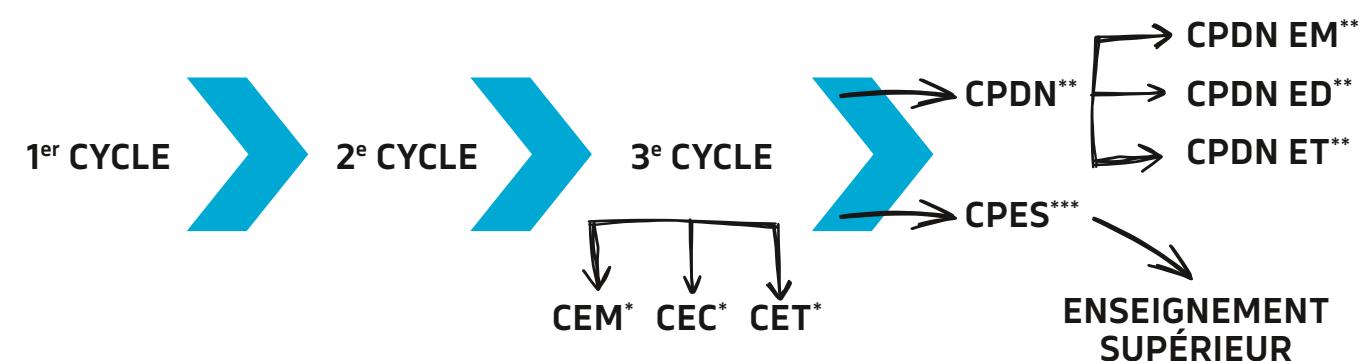
- > La pratique d'une discipline dominante : instrumentale, vocale ou d'érudition (musique), la danse classique, contemporaine ou jazz (danse), ou le théâtre.
- > La pratique de disciplines complémentaires obligatoires, à titre d'exemple : formation musicale, chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres, analyse, écriture (musique), danse complémentaire, formation musicale danse, culture chorégraphique (danse), technique vocale, training (théâtre).

LE CURSUS 3^e CYCLE ET LES CYCLES PRÉPARATOIRES

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre vise à valoriser la mission de développement de la pratique artistique tout au long de la vie. Préparant la prise d'autonomie et s'adaptant aux différentes pratiques (professionnelles ou amateurs), ce cycle s'adapte à la diversité des attentes et des parcours. Ses contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements. Il est ouvert aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un enseignement particulier.

Après avoir obtenu l'examen de fin de 2^e cycle, les élèves entrent en 3^e cycle. Au sein de ce cycle, ils peuvent au bout de 1 ou 2 ans (parfois 3 ans), selon leur projet et l'avis de leur professeur, se diriger en CEM/CET/CEC (certificat) ou présenter une entrée en CPDN-CPES (Cycle Préparatoire au Diplôme National-Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur).

Le CPDN a pour objectif de permettre une préparation à un parcours artistique professionnel et d'obtenir un Diplôme National dans sa discipline. C'est un parcours exigeant et mobilisant qui comprend 600 heures d'enseignement sur 2 ans, voire 3 ans. Le CPES a pour objectif de préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur et l'entrée dans les grandes écoles d'enseignement artistique (pôles supérieurs, conservatoires nationaux français ou étrangers). Le CPES peut se suivre en parallèle du CPDN ou à l'issue du CPDN. Il comporte un tronc commun d'enseignement avec le CPDN et comptabilise au total 750 heures d'enseignement.



* CEM/CEC/CET : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.

** CPDN : Cycle Préparatoire Menant au Diplôme National – d'Études de Musique (EM), d'Études de Danse (ED) ou d'Études de Théâtre (ET).

*** CPES : Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir son projet artistique : de la pratique en amateur jusqu'à la formation professionnelle initiale.

5 PARCOURS SONT POSSIBLES :

- > **PARCOURS DIPLÔMANT** P.16
DU 1^{er} CYCLE AU CYCLE PRÉPARATOIRE
AU DIPLÔME NATIONAL
à partir de 7 ans
- > **PARCOURS ACCOMPAGNÉ** P.38
à partir de 14 ans (sous réserve
d'avoir validé un 1^{er} cycle pour
certains enseignements)
- > **PARCOURS LIBRE CULTURE** P.39
MUSICALE
à partir de 14 ans
- > **PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE** P.39
à tout âge, selon le niveau instrumental
- > **PARCOURS ADAPTÉ** P.39
pour les élèves porteurs
de handicap



FORMATION MUSICALE					
NIVEAU	DURÉE CYCLE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1 ^{er} CYCLE	4 ans*	1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4	Chant choral : ► 1^{re}, 2^e, 3^e année : 45 min ► 4^e année : 1h ► pour les élèves CHAM, du CE1 au CM2 : 2 x 45 min ► pour les élèves en CHAM de la 6^e à la 3^e : 45 min	► Atelier informatique musicale ► Chœurs selon l'âge : chœur spécialisé ou chœur de jeunes, sur avis des professeurs (voir page 42)	En cours de cycle : contrôle continu La fin de 1 ^{er} cycle s'obtient au contrôle continu (2/3) et sur examen (1/3) avec validation par le conseil de cycle
2 ^e CYCLE	3 ans*	1h30 (en 1 ^{re} et 2 ^e années) 2h (en 3 ^e année)	Chant choral : ► pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min	► Atelier informatique musicale ► Chœurs selon l'âge : chœur spécialisé ou chœur de jeunes, sur avis des professeurs (voir page page 42)	En cours de cycle : contrôle continu La fin de 2 ^e cycle s'obtient au contrôle continu (1/2) et sur examen (1/2) avec validation par le conseil de cycle
3 ^e CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	1 à 2 ans*	2 h	Chant choral : ► pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min	► Chœur de jeunes ou Ensemble vocal Gabriel Pierné ► Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition, qui font l'objet d'un 2^e cursus	Validation au contrôle continu (1/3) et sur examen (2/3)
3 ^e CYCLE 2 ^e ANNÉE	1 à 2 ans*	3 h	Culture musicale (analyse cycle 1) : 1h	► Chœur de jeunes ou Ensemble vocal Gabriel Pierné ► Technique vocale ► Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition, qui font l'objet d'un 2^e cursus	► UV de FM sur examen ► UV de culture musicale (analyse cycle 1) : validée au contrôle continu et sur examen
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique (conseil de cycle).
Il est recommandé de ne pas avoir plus de 2 années d'écart entre le niveau de formation musicale et le niveau instrumental.

MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS EN DEHORS DES COURS HABITUELS

► Soutien personnalisé

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau, et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Les créneaux qui lui sont dédiés sont revus chaque année et dépendent de la disponibilité des professeurs. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du professeur de formation musicale de votre enfant.

► Formation de l'oreille ou « ear training »

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. L'outil informatique ouvre la porte à une autre façon de travailler et d'appréhender les difficultés. Renseignements auprès de Francis Della Nave.

► Atelier informatique - CHAM primaire (1 à 3 ans)

Cet atelier sensibilise les élèves CHAM primaire aux nouvelles technologies et en particulier aux logiciels de musique incontournables.
Durée : 45 min par semaine

► Cours de FM adolescents et adultes

Ces cours s'adressent aux élèves agés de 11 ans à 14 ans (adolescents à partir de la 6^e) et à partir de 15 ans (adultes). Il s'agit de quatre années de formation correspondant à un 1^{er} cycle. Un cours de chant choral spécifiquement réservé pour ces élèves est obligatoire. Ce cours fait partie des acquis indispensables à détenir pour valider l'examen de fin de 1^{er} cycle. À l'issue de la troisième année, il est possible de passer l'examen de fin de 1^{er} cycle.

► Atelier d'initiation à la polyphonie

Ce cours vient compléter l'éventail des ensembles vocaux du conservatoire et peut s'inscrire dans le cadre du cours de FM adultes sans pour autant être une obligation. Il est cependant indispensable pour valider l'examen de fin de niveau 2 de FM adulte.
Durée : 1h par semaine



INSTRUMENT (MUSIQUE CLASSIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE)				
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1 ^{er} CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 30 min ▶ Chant choral : 45 min ou 1 h 30 en CHAM primaire ▶ Formation musicale : 1 h 15 en 1C1 1 h 30 du 1C2 au 1C4 ▶ Pour les CHAM : petits ensembles instrumentaux, atelier informatique, atelier improvisation et création (selon le niveau)	▶ Orchestres à cordes <i>les Volutes Orchestra</i>, <i>Les Petits Archets</i> ou à vents <i>Les PolySons</i> sur avis du professeur d'instrument ▶ Chœur de poche, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs)	En cours de cycle : contrôle continu Le passage en 2^e cycle est validé par une décision de l'équipe pédagogique au vu : ▶ Du contrôle continu effectué par les professeurs (75 %) ▶ Du résultat d'un examen (prestation devant un jury) (25 %)
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 45 min ▶ Formation musicale : 1 h 30 en 2C1 et 2C2 2 h en 2C3 ▶ Chant choral pour les CHAM : 45 min ▶ Lecture à vue (selon niveau) : pianistes ▶ Pratique collective instrumentale ou ensemble instrumental : pour tous les instrumentistes, sauf claviers	▶ Toutes les disciplines du département culture et création. Attention, la direction de chœur, la direction d'orchestre et la composition font l'objet d'un 2^e cursus, sauf si ce n'est qu'une UV complémentaire ▶ Chœur spécialisé ▶ Initiation à la direction de chœur ados ▶ Initiation aux instruments anciens : traverso, hautbois baroque... ▶ Atelier improvisation et création ▶ Atelier cor naturel ▶ Basse continue (selon niveau) : clavecinistes, organistes	En cours de cycle : contrôle continu Validation de la fin de cycle d'instrument : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) L'obtention du brevet est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de dominante instrumentale ▶ UV de fin de cycle de formation musicale : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) ▶ UV de pratique collective (pour les pianistes, UV d'accompagnement ou de lecture à vue) : assiduité
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 1 h ▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C1 ▶ Pour les cordes, vents et instruments polyphoniques : orchestre ou ensemble ▶ Pour les CHAM : les cours de FM (2 h en 1^{re} année et 3 h en 2^e année) et chant choral sont obligatoires en 3^e cycle (45 min) ▶ Pour le clavecin et l'orgue : basse continue ▶ Pour la flûte à bec, le traverso, le hautbois baroque : diminution, improvisation, ornementation ▶ Pour le piano : lecture à vue ou accompagnement	▶ Chœur de jeunes ou Ensemble vocal Gabriel Pierné ▶ Lecture à vue ▶ Toutes les disciplines du département culture et création. Attention, la direction de chœur, la direction d'orchestre et la composition font l'objet d'un 2^e cursus, sauf si ce n'est qu'une UV complémentaire ▶ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais... ▶ Initiation aux instruments anciens : traverso, hautbois baroque... ▶ Initiation à la direction de chœur ados ▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▶ Basse continue pour les instruments à clavier ▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1^{er} cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▶ Atelier improvisation et création ▶ Culture musicale (analyse cycle 1) ▶ Atelier cor naturel	En cours de cycle : contrôle continu Validation de l'UV de dominante instrument : au contrôle continu (25 %) et sur examen final (75 %) L'obtention du CEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de CEM dans la dominante instrumentale ▶ UV de formation musicale niveau 3C1 (1/3 au contrôle continu et 2/3 sur examen final) ▶ UV spécifique selon les départements : > UV de pratique collective (vents, cordes, certains instruments polyphoniques) : assiduité > UV de lecture à vue ou accompagnement pour les pianistes : assiduité et examen final > UV d'ensemble, de diminution, d'improvisation ou de basse continue en musique ancienne : contrôle continu
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire		

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique et de la direction.



▶ La pratique collective

Pilier fondamental de l'enseignement instrumental, elle représente à la fois un outil d'apprentissage, un levier de motivation et une fin en soi pour un musicien. Elle est obligatoire à partir du 2^e cycle (orchestre ou ensemble) : dans certaines situations, il est possible de valider cette pratique au sein d'un orchestre ou ensemble du territoire. Cela est proposé à titre dérogatoire et en cas d'accord, fait l'objet d'une convention entre le conservatoire et l'orchestre ou l'ensemble concerné.

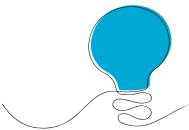
▶ La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Structurée en réseau avec les conservatoires départementaux et régionaux de la région Grand Est, la CPES peut être suivie parallèlement au CPDN ou à l'issue. Cela dépend du profil et du projet de l'élève. Les enseignements de la CPES comptent 750h au total, sur 2 ou 3 années maximum. Plus d'informations sur notre site internet.

JEUNES VOIX (CHANT POLYPHONIQUE ET SOLISTE) ENFANTS ET ADOLESCENTS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 an	▶ Chant choral : 45 min ou Chœur de poche : 1h ▶ Formation musicale : 1h15		
1 ^{er} CYCLE	1 à 4 ans	Pour chacun des cycles : ▶ Ateliers en petits groupes de niveau : 1h15 à 1h30 (déchiffrage, chant intérieur, polyphonie, expression) ▶ Technique vocale : 20 à 30 min (à débiter en cours de cycle) ▶ Formation musicale : 1h15 à 3h selon le niveau ▶ Chœur selon l'âge : > Chœur de poche (7-9 ans) 1h > Chœur spécialisé (9-13 ans) 1h30 > Chœur de jeunes (13-20 ans) 1h30 ▶ Piano complémentaire : 20 min (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument)	▶ Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2 ^e cursus	Passage de cycle : contrôle continu (75 %) + examen de passage devant jury (25 %)
2 ^e CYCLE	1 à 4 ans			Obtention du Brevet d'Études musicale (BEM) : contrôle continu (50 %) + examen de passage devant jury (50 %)
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans			Obtention du Certificat d'Études musicale (CEM) : contrôle continu (25 %) + examen de passage devant jury (75 %)
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire		

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 7 ans ou plus qui choisissent le chant comme discipline principale, l'instrument qu'ils ont choisi est la voix.



Bon à savoir :
Ce cursus permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle admission en classe de chant lyrique ou de direction de chœur et d'acquérir les compétences requises pour la préparation d'examen du type CAPES, DUMI, Pôles Supérieurs.

CHANT LYRIQUE - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 an	▶ Cours de chant : 30 min		
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 30 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie	Disciplines complémentaires : ▶ Piano complémentaire ▶ Travail individuel avec pianiste en 3^e cycle	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu)
2 ^e CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 45 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie ▶ Discipline complémentaire	▶ Direction de chœur (UV niveau 1 à valider jusqu'au 3^e cycle, UV niveau 2 à valider pour le 3^e cycle spécialisé) ▶ Théâtre, 1^{er} cycle	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu) Brevet
3 ^e CYCLE	minimum 2 ans	▶ Cours de chant : 1h ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ▶ Discipline complémentaire	Disciplines facultatives conseillées : toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, et composition, qui font l'objet d'un 2 ^e cursus	CEM : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire		

AUX ADULTES QUI SOUHAITENT CHANTER EN CHŒUR, DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- ▶ Initiation à la polyphonie (adultes débutants, 1h)
- ▶ Ensemble vocal *Gabriel Pierné* (choristes expérimentés, pouvant déchiffrer des partitions, 1h30)



Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 16 ans minimum (pour les filles) ou 18 ans minimum (pour les garçons) qui choisissent le chant comme discipline principale (au même titre qu'un instrument). L'âge limite d'entrée dans ce parcours diplômant est de 26 ans en 1^{er} cycle, 28 ans en 2^e cycle, 30 ans en 3^e cycle et 32 ans en 3^e cycle spécialisé **.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.
** Informations complémentaires page 56.



ACCOMPAGNEMENT AU PIANO DES CLASSES INSTRUMENTALES ET VOCALES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 à 2 ans	► Cours : 30 min		L'initiation est principalement proposée aux pianistes adultes possédant déjà une bonne maîtrise de leur instrument.
1 ^{er} CYCLE	1 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 5 h/an	► Basse continue (cycles 1 et 2) ► Initiation à l'accompagnement danse (cycles 1 et 2)	Prérequis pour l'entrée en 1 ^{er} cycle : niveau de 3 ^e cycle de piano Fin de cycle : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury) ► UV facultative
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15 h/an	► Initiation au chant ► Instrument : orgue, clavecin	Prérequis pour l'entrée en 2 ^e cycle : niveau CEM de piano ou équivalent Obtention du brevet : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury)
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15 h/an ► Basse continue : 30 min	► Toutes les disciplines du département culture et création ► Musique de chambre	Prérequis pour l'entrée en 3 ^e cycle : niveau DEM de piano ou équivalent Obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury et projet personnel)
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire		

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO OU À LA PERCUSSION DES CLASSES DE DANSE (CLASSIQUE, CONTEMPORAINE ET JAZZ)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	ACCÈS
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire		

DIRECTION D'ORCHESTRE					
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 an	Cours collectifs 2 h 30 (comprenant le travail individuel)		Module d'initiation de direction d'orchestre (assiduité)	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 2 h 30 (comprenant le travail individuel)		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle de direction d'orchestre ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle d'analyse ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle d'écriture ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	Prérequis pour entrer en 1 ^{er} cycle : ▶ 3C1 de FM ▶ Niveau cycle 1 de culture musicale ▶ 1 an d'écriture
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 3 h 30 (comprenant le travail individuel)	▶ 1 ^{er} choix : harmonie au clavier pour les non pianistes ou réduction d'orchestre pour les pianistes ▶ 2 ^e choix : les autres disciplines du département culture et création	Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de BEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 1) ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	
3 ^e CYCLE	1 à 2 ans	Cours collectifs 3 h 30 (comprenant le travail individuel)		Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de CEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 2) ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			



DIRECTION DE CHŒUR					
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	▶ Cours collectifs : 2 h à 3 h ▶ Ensemble vocal : 1 h 30	▶ Harmonie au clavier ▶ Commentaire d'écoute ▶ Technique vocale ▶ Direction d'orchestre ▶ Analyse ▶ Écriture ▶ Histoire de la musique ▶ Composition	Module d'initiation de direction de chœur. Le niveau initiation peut permettre de valider une UV complémentaire de direction de chœur (niveau 1 et/ou 2).	Accessible après test d'entrée et entretien avec le professeur (sans prérequis de niveau en FM)
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3 h 30 ▶ Ensemble vocal : 1 h 30 ▶ Cours individuel : 30 min		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (contrôle continu : assiduité)	Accessible aux élèves ayant un niveau de fin de 2 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3 h ▶ Ensemble vocal : 1 h 30 ▶ Cours individuel : 45 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
3 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3 h ▶ Ensemble vocal : 1 h 30 ▶ Cours individuel : 1 h ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			

ÉCRITURE					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	2 h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	2 h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	2 h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	2 h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (initiation ou 1^{er} cycle) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier.	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			



COMPOSITION					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	1h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien en fonction des places disponibles
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de culture musicale (niveau cycle 1) ou d'écriture (niveau 1C1)	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ou de réduction d'orchestre niveau 1 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de 1^{er} cycle d'écriture ▶ CEM de FM incluant le 1^{er} cycle de culture musicale ▶ UV d'orchestration niveau 1	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ou réduction d'orchestre niveau 2 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'écriture ▶ UV de Brevet de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV d'orchestration niveau 2	▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 1 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.



CULTURE MUSICALE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans	1h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante (choisir entre analyse et histoire de la musique, les deux peuvent également être faites en dominante) ▶ UV de commentaire d'écoute	▶ Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▶ UV complémentaire d'écriture (1 ^{er} cycle)		Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			

DU CÔTÉ DES ADOS

Dans une dynamique de développement et d'ouverture, le département culture et création se tourne aussi vers un public plus jeune avec des ateliers de découverte dédiés.

▶ Atelier écriture - CHAM collèges
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 35 à 45 min / sem. par groupe de 3 ou 4

▶ Atelier initiation à la direction de chœur - Ados (14-18 ans)
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 30 min / sem.

AUTRES COURS PROPOSÉS
PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

▶ Commentaire d'écoute

La classe de commentaire d'écoute propose un voyage panoramique à travers l'histoire de la musique depuis le chant grégorien jusqu'à la musique d'aujourd'hui. Cet atelier de réflexion et de discussions libres à partir d'écoutes musicales permet de découvrir le répertoire ou d'en élargir sa connaissance. On y accueille aussi tous ceux qui préparent les épreuves aux examens et concours du Diplôme d'État (D.E.), du Certificat d'Aptitude (C.A.), du Pôle Musique et Danse, du CNFPT, du CAPES ou de l'Agrégation de musique.
Durée de 1 à 2 ans
Cours : 2 h / semaine

▶ Médiation musicale

Ce cours permet d'étudier les œuvres pour se préparer aux concerts, opéras et spectacles de la programmation culturelle de Metz. On y acquiert les bases d'une culture musicale pour devenir un mélomane éclairé. Pénétrer les secrets d'une œuvre, rencontrer d'illustres compositeurs, imaginer leur époque, c'est la garantie d'une meilleure écoute. Le cours accueille tous les amateurs même ceux qui ne lisent pas la musique.
Cours : 1 h / semaine

▶ Technique du son et de la sonorisation

Ce module d'une durée de 2 ans a pour but de sensibiliser les élèves du conservatoire aux nouvelles technologies musicales (ordinateurs, matériel de sonorisation, enregistreurs...). Ainsi, les élèves pourront apprendre à se servir d'une table de mixage, connaîtront les différents câblages, apprendront à placer des micros, utiliseront les logiciels d'informatique musicale, connaîtront les différents effets et sauront s'en servir afin de mettre ces outils au service de leurs musiques.
Cours : 2 h / semaine

▶ Orchestration

Le cursus d'orchestration s'articule en 4 niveaux de la durée d'une année chacun. Tout au long du cursus, des analyses et de nombreux exercices collectifs et individuels, à partir de partitions originales ou de réductions, permettent de se forger un solide « métier » d'orchestrateur. Des maquettes des orchestrations des étudiants sont réalisées à l'aide de logiciels professionnels et d'instruments virtuels ; une fois par an, les partitions sont également interprétées et enregistrées par un orchestre symphonique.
4 niveaux avec une durée de 1 à 2 ans par niveau
Cours : 1 h / semaine



MUSIQUE À L'IMAGE

Ce module, ouvert à tous sur entretien préalable avec le professeur, propose une initiation à la musique à l'image. Il permet d'aborder des notions d'écriture, de composition, d'orchestration, d'analyse et d'utilisation des DAW appliquées à l'image. Des intervenants extérieurs viendront compléter la formation par des séances consacrées notamment à l'analyse des séquences cinématographiques, à la programmation d'instruments virtuels, au mixage et à l'intelligence artificielle. La composition de la musique originale d'un court métrage viendra clôturer la formation..

▶ Durée de 1 à 2 ans
Cours : 1 h / sem.

JAZZ					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO dans la discipline principale	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION*	1 an max.	30 min	▶ Cours instrumental ou vocal. L'année d'initiation propose une sensibilisation à l'esthétique jazz et une initiation à l'improvisation dans la discipline instrumentale ou vocale demandée		Contrôle continu pendant l'année. Examen d'entrée obligatoire pour continuer dans un cursus complet
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans**	individuel ou collectif : 30 min	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 1 jam session dans l'année ▶ Valider au moins 2 UV : FM 1, harmonie 1 ou histoire du jazz 1 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 3 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans**	45 min	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 2 jams sessions dans l'année ▶ Valider au moins 4 UV : FM 1 ou 2 ou 3, harmonie 1 ou 2, histoire du jazz 1 ou 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 6 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)	▶ Piano complémentaire ▶ Technique vocale ▶ Cours d'instrument complémentaire de 20 min (cours de technique)	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	1h	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▶ Participer à au moins un concert du département jazz ▶ Valider au moins cinq UV parmi les suivantes : FM1, 2 et 3 - harmonie 1 et 2 - histoire du jazz 1 et 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 9 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) ▶ Option projet personnel : possibilité de proposer une composition ou un arrangement		Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)		Voir page 52 et sur le site internet du conservatoire			

Le département jazz est ouvert aux instrumentistes à partir de 14 ans et aux chanteurs/chanteuses à partir de 16 ans. À noter : la FM2 est composée du module rythme obligatoire et donne lieu à une inscription dans un cours spécifique, ce qui implique l'inscription à deux cours pour valider le niveau FM2.

* L'inscription en initiation jazz n'est possible que sous réserve de places disponibles dont le nombre sera fixé après les examens d'entrée en département jazz mi-septembre.

** L'équipe pédagogique encourage vivement une durée de 3 années pour le 1^{er} cycle ainsi que pour le 2^e cycle.



AUTRES PARCOURS MUSIQUE

PARCOURS ACCOMPAGNÉ INSTRUMENT

> Objectifs

Le parcours accompagné instrument permet de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale ou vocale sur la base d'un contrat de formation en fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique instrumentale ou vocale, voire débiter en instrument ou en chant, ainsi que pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant.

Ce parcours est limité à deux années consécutives et est accordé sous réserve de places disponibles.

Il pourra être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

> Organisation et contenus

Ce parcours comprend un cours d'instrument à caractère individuel et une pratique collective obligatoire.

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 min. Il peut être exceptionnellement porté à 45 min, après accord de la direction du conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur CEM ou pour les élèves qui ont effectué une année complète en 3^e cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

Les cours peuvent être également dispensés toutes les deux semaines afin de prendre en compte la spécificité du projet (ex. : 1h tous les 15 jours).

Dans le cadre de ce parcours, la pratique collective est obligatoire (orchestres, ensembles, chœurs, cours de formation musicale ou certaines disciplines du département culture et création, à savoir l'histoire de la musique, le commentaire d'écoute, la médiation).

Par ailleurs, la participation annuelle à au moins un projet de diffusion (audition, concert, spectacle...) est obligatoire.

Pour les élèves pianistes, la participation à au moins deux auditions ou concerts dans l'année en tant qu'accompagnateur d'une classe instrumentale valide une pratique collective, complémentaire au parcours accompagné.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible, à partir du 2^e cycle, après avis des professeurs et accord de la direction.

Si l'élève adulte est débutant, il y aura obligatoirement deux pratiques collectives obligatoires, à savoir la FM adulte et l'atelier polyphonique adulte.

> Conditions d'accès

> Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction.

> Pour les élèves déjà inscrits au CRR :

- Être âgé de 14 ans au moins.
- Accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle en instrument et en formation musicale.
- Accès sur autorisation pour tout élève à partir du niveau instrumental 1C5. Dans ce cas, l'âge et le niveau de FM seront évalués au cas par cas, lors d'un conseil de cycle. Celui-ci se déroulera en présence de l'équipe pédagogique.

> Pour les élèves non-inscrits au CRR :

- Être âgé de 16 ans au moins.
- Accès sur entretien (et, éventuellement, test instrumental ou vocal) avec les professeurs concernés.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ DU DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

> Organisation et contenus

Le parcours accompagné du département culture et création permet de poursuivre ou débiter la pratique de l'écriture, de la composition, de la direction de chœur ou d'orchestre sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique musicale, préparer des concours, et pour des élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles) et d'une discipline complémentaire obligatoire (définie en lien avec le professeur de la discipline principale) qui peut être :

> Une autre discipline du département culture et création à caractère collectif.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

> Conditions d'accès

> Éléves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu une fin de 1^{er} cycle.

> Éléves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test préalable, avec le(s) professeur(s) concerné(s)).

Toute demande de parcours accompagné culture et création doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE

> Organisation et contenus

Fondé sur l'idée de l'université du temps libre, le parcours libre culture musicale réunit principalement des adolescents, adultes et seniors qui souhaitent poursuivre, renouer ou débiter une pratique musicale. Cette classe accepte les amateurs non-lecteurs de partition. Le parcours libre culture musicale n'est pas limité dans le temps et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une à trois disciplines de la classe de culture musicale, à savoir : le commentaire d'écoute, l'histoire de la musique, la médiation.

Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

> Un ou plusieurs cours proposés par le département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

> Conditions d'accès

> Éléves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle.

> Éléves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins.

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

> Organisation et contenus

Le parcours pratique collective s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles, ateliers instrumentaux, chœurs...) Selon son projet, sa situation et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

> Conditions d'accès

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Le parcours peut être reconduit d'année en année, sur avis du chef ou responsable pédagogique de l'ensemble et accord de la direction.

PARCOURS ADAPTÉ

Le CRR travaille à la définition d'une démarche globale permettant aux élèves porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions et de suivre un parcours d'enseignement au sein du conservatoire (plus d'informations page 11).

Dans un premier temps, la voie inclusive est privilégiée en accompagnant ces élèves, quand cela est possible au sein du parcours diplômant habituel. Le cas échéant, un parcours adapté est conçu en fonction de la situation de l'élève.

Ainsi, un suivi de santé et des parcours adaptés, plus souples, sont mis en place par le professeur référent aux publics en situation de handicap aux côtés de la direction, en lien avec les professeurs et les familles. Le parcours adapté permet d'intégrer les élèves ou étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement et leur permet d'accéder aux enseignements.

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES*

LES ENSEMBLES

LES ESCURIEUX MUSICIENS (INSTRUMENTS ANCIENS ET MODERNES)

Niveau: 1^{er} cycle
Direction: Sophie Rebreyend
Répétition: prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer un ensemble

CONSORT DE VIOLE DE GAMBE

Niveau: débutant à avancé
Direction: Isabelle Feuillie
Répétition: prendre directement contact avec le professeur pour intégrer un des ensembles

ENSEMBLES CHAM (PRIMAIRE)

Niveau: 1^{er} cycle
Direction: André Sablon
Répétition: 30 min le lundi ou le jeudi

ENSEMBLES DE FLûTES À BEC

Niveau: ensembles du 2^e au 3^e cycle
Pratique obligatoire: UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM
Direction: Isabelle Feuillie et Sophie Rebreyend
Répétition: se renseigner auprès des professeurs

ENSEMBLE DE GUITARES

Niveau: à partir du 2^e cycle
Direction: Romain Fargeas
Répétition: mercredi de 18 h 30 à 19 h 30

ENSEMBLE DE BASSONS

Niveau: à partir du 2^e cycle
Direction: Yaël Burger
Répétition: se renseigner auprès du professeur

ENSEMBLE DE HOUTBOIS

Niveau: ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C4
Direction: André Sablon et Léa Vernet
Répétition: samedi de 13 h à 14 h 30

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2

Niveau: 2^e cycle
Direction: Éric Chartier
Répétition: se renseigner auprès du professeur

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3

Niveau: 3^e cycle
Direction: Éric Chartier
Répétition: se renseigner auprès du professeur

MUSIQUE DE CHAMBRE

Niveau: à partir du 2^e cycle
Pratique obligatoire: l'UV musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du DEM
Direction: Non nommé
Répétition: prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer ou constituer un ensemble

METZAMORPHOSES ORCHESTR-ALL

Niveau: ouvert à tous les instrumentistes de débutants à avancés
Direction: Philippe Forte-Rytter
Répétition: se renseigner auprès du professeur

LES ORCHESTRES

ORCHESTRE À CORDES DÉBUTANTS LES VOLUTES ORCHESTRA

Niveau: élèves en 1C1 et 1C2
Pratique facultative: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Héléne Habig
Répétition: mercredi 16 h à 16 h 45

ORCHESTRE À CORDES LES PETITS ARCHETS

Niveau: élèves en 1C3 à 1C4
Pratique facultative: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Anna Woloszyn
Répétition: mercredi 14 h 15 à 15 h 15

ORCHESTRE À VENTS LES POLYSONS

Niveau: élèves des classes de vents et percussions en 1^{er} cycle (à partir du 1C2)
Pratique facultative: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: André Sablon
Répétition: mercredi 10 h 30 à 12 h

ORCHESTRE À VENTS LES MOTIVENTS

Niveau: élèves des classes de vents et percussions en début de 2^e cycle
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: André Sablon
Répétition: mercredi 15 h 30 à 17 h

ORCHESTRE À CORDES CRESCENDO

Niveau: élèves en 2C1 à 2C2
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Jean Adolphe
Répétition: mercredi 17 h 30 à 19 h

ORCHESTRE À VENTS LES CAPTIVENTS

Niveau: élèves des classes de vents et percussions en 2^e cycle (à partir du 2C1)
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Juliette Dominski
Répétition: mercredi 13 h 45 à 15 h 15

ORCHESTRE À CORDES CORDISSIMO

Niveau: élèves en 2C2, 2C3 et 2C4
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Vincent Roth
Répétition: mercredi 17 h 15 à 18 h 45

ORCHESTRE D'HARMONIE

Niveau: élèves des classes de vents et percussions à partir de la fin du 2^e cycle (2C4 minimum) et en 3^e cycle
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Arnaud Tutin
Répétition: mercredi de 17 h 15 à 18 h 45

ORCHESTRE SYMPHONIQUE GABRIEL PIERNÉ

Niveau: élèves de fin de 2^e cycle et majoritairement, élèves de 3^e cycle ou spécialisé
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Florent Albrecht
Répétition: jeudi de 18 h 15 à 19 h 45

BIG BAND

Niveau: ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction: Damien Prud'homme
Répétition: le samedi 2 fois / mois de 10 h à 12 h

LES ATELIERS ET L'IMPROVISATION

ATELIERS IMPROVISATION ET CRÉATION

Niveau: ouvert à tous les instrumentistes
Direction: Éric Goubert
Répétition: se renseigner auprès du professeur

ATELIERS DE JAZZ

Niveau: ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire: pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Coordination: Damien Prud'homme
Répétition: chaque professeur du département propose un ou deux ateliers



*Accès libre à l'ensemble des pratiques collectives instrumentales (sauf ensembles CHAM et musique de chambre) : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Pratiques obligatoires liées à la formation musicale du musicien

ENSEMBLES VOCAUX 1C1 TRADITIONNEL

Niveau: 1C1

Pratique obligatoire: pour les élèves en 1C1 de FM

Observations: un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction: Non nommé,
Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard
Durée: 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C2 TRADITIONNEL

Niveau: 1C2

Pratique obligatoire: pour les élèves en 1C2 de FM

Observations: un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction: Non nommé,
Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard
Durée: 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C3 TRADITIONNEL

Niveau: 1C3

Pratique obligatoire: pour les élèves en 1C3 de FM

Observations: un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction: Non nommé et
Emmanuelle Guillot-Droullé
Durée: 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C4 TRADITIONNEL

Niveau: 1C4

Pratique obligatoire: pour les élèves en 1C4 de FM

Observations: un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction: Non nommé et
Emmanuelle Guillot-Droullé
Durée: 1h

ENSEMBLES VOCAUX

« ADOS-DÉBUTANTS » TRADITIONNEL

Niveau: 1^{er} cycle

Pratique obligatoire: pour les grands élèves débutant la FM

Observations: à partir de 10-11 ans

Direction: Non nommé et
Emmanuelle Guillot-Droullé

Durée: 45 min

ENSEMBLES VOCAUX AHOR

(ÉCOLE LA MISÉRICORDE)

Niveau: 1^{er} cycle

Pratique obligatoire: pour les élèves en 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 de FM

Direction: Non nommé
et Emmanuelle Guillot-Droullé

Durée: 45 min et 1h en 1C4

ENSEMBLES VOCAUX CHAM PRIMAIRE

(ÉCOLE DEBUSSY)

Niveau: 1^{er} cycle et 2C1

Pratique obligatoire: pour les élèves de CHAM primaire

Direction: Non nommé,
Emmanuelle Guillot-Droullé et Annick Hoerner

Durée: 2 x 45 min

ENSEMBLES VOCAUX CHAM COLLÈGE

(COLLÈGE TAISON)

Niveau: de 1C3 à 3C1

Pratique obligatoire: pour les élèves de CHAM collège jusqu'en 3C1 inclus

Observations: accès facultatif aux élèves CHAM de 3C2 et en CPDN/CPES de FM

Direction: Non nommé,
Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard

Durée: 45 min

CHŒUR DE POCHE (7-9 ANS)

Niveau: 1C2 - 1C3 - 1C4

Pratique obligatoire: peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel

Observations: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Emmanuelle Guillot-Droullé
Répétition: mercredi de 13 h 30 à 14 h 30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau: 1^{er} et 2^e cycle

Pratique obligatoire: peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel

Observations: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Annick Hoerner

Répétition: mercredi de 13 h 30 à 15 h

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau: 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)

Pratique obligatoire: peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel pour les élèves à partir de 13 ans ou ayant mué

Observations: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Annick Hoerner

Répétition: mercredi de 15 h 30 à 17 h

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau: 2^e et 3^e cycles

Pratique obligatoire: pour les élèves des classes de chant, de direction de chœurs et en CPDN/CPES de FM

Accès libre: dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3^e cycle)

Direction: Annick Hoerner

Répétition: lundi de 17 h 30 à 19 h

ATELIER POLYPHONIQUE (15 ANS ET +)

Niveau: 1^{er} cycle

Pratique obligatoire: pour les élèves à partir de 15 ans et pour les élèves adultes, en 1^{er} cycle de FM

Direction: Non nommé

Répétition: vendredi de 19 h à 20 h

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES FACULTATIVES

CHŒUR DE POCHE (7-9 ANS)

Niveau: 1C2 - 1C3 - 1C4

Accès: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Emmanuelle Guillot-Droullé

Répétition: mercredi de 13 h 30 à 14 h 30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau: 1^{er} et 2^e cycles (à partir de 1C3)

Accès: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Annick Hoerner

Répétition: mercredi de 13 h 30 à 15 h

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau: 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)

Accès: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Annick Hoerner

Répétition: mercredi de 15 h 30 à 17 h

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau: 2^e et 3^e cycles

Accès: sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction: Annick Hoerner

Répétition: lundi de 17 h 30 à 19 h

Possibilité pour les élèves volontaires de 2^e cycle de FM traditionnels d'intégrer une chorale 1C4 traditionnelle ou un chœur CHAM collège, pour continuer à chanter, lorsque leur emploi du temps ne leur permet pas d'intégrer le chœur spécialisé ou le chœur de jeunes.



ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Le cursus diplômant danse commence à partir de 8 ans. Il peut être suivi à l'issue du parcours « Premiers pas » proposé par le conservatoire (jardin, éveil musical et corporel, initiation danse 1 et 2) ou peut être commencé à partir de 8 ans ou plus sur examen d'entrée.

Les deux premières années, l'élève danseur découvre à part égale la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz. Peu à peu en progressant dans le parcours diplômant, la pratique va s'articuler autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

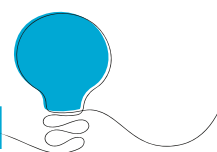
Les équipes pédagogiques forment les élèves à une pratique amateur de haut niveau et peuvent également les former pour un projet à visée professionnelle. Tout au long de l'année, les élèves danseurs et danseuses participent à des représentations à l'auditorium du conservatoire ou hors les murs (Centre Pompidou-Metz, L'Agora, etc.) et vivent ainsi leurs premières expériences fondamentales de la scène.

CE CURSUS DIPLÔMANT DANSE PEUT ÊTRE SUIVI :

> **EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS ..P.46**
à partir de 8 ans

> **ENTRÉE EN DANSE ..P.47**

RÉGLO'DANSE



Place à une danse respectueuse avec « Réglo'danse »
Pour apprendre et progresser dans une ambiance saine et épanouissante, le conservatoire a créé « Réglo'danse », une charte éthique imaginée avec les parents. Et pour la rendre encore plus accessible, elle existe aussi en version bande dessinée sur le site web ! Cette initiative sera bientôt adaptée au théâtre et à la musique.



PARCOURS DIPLÔMANT (CURSUS EN CYCLES)

DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS OU EN HORAIRES AMÉNAGÉS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS, VALIDATION ET OBSERVATIONS
1^{er} CYCLE 1^{re} ANNÉE (à partir de 8 ans)	3 à 5 ans	► Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		► Entrée en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles ► Si la danse dominante suivie est le classique alors le cours de danse complémentaire 1 sera le contemporain et le cours de complémentaire 2 sera le jazz. Même raisonnement si le cours de dominante choisi est le contemporain ou le jazz, les deux autres disciplines seront suivies à raison d'un cours de 1h30 par semaine chacune ► Le passage en 2^e cycle est validé sur décision de l'équipe pédagogique au vu du contrôle continu (75 %) et du résultat de l'examen devant un jury extérieur (25 %) ► L'UV de FM Danse est à valider pour obtenir le passage de cycle
1^{er} CYCLE 2^e ANNÉE		► Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		
1^{er} CYCLE 3^e ANNÉE** ET 4^e ANNÉE		► Cours de danse dominante : 2 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz)	► Cours de danse complémentaire 1 : 1h30 ► Cours de danse complémentaire 2 : 1h30 ► Culture chorégraphique : participation aux sorties pédagogiques, aux ateliers ou masterclasses proposés ► FM danse 1^{er} cycle : 1h	
2^e CYCLE 1^{re}, 2^e, 3^e ET 4^e ANNÉES (à partir de 11 ans)	3 à 5 ans	► Cours de danse : 3 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz)	► Cours de danse complémentaire classique, contemporain ou jazz : 1h30 ► Culture chorégraphique : participation aux sorties pédagogiques, aux ateliers ou masterclasses proposés ► FM danse 2^e cycle : 1h	Le passage en 3^e cycle est validé sur décision de l'équipe pédagogique au vu : ► Dominante : contrôle continu (50 %) et du résultat de l'examen devant un jury extérieur (50 %) ► Complémentaire : contrôle continu (50 %) et du résultat de l'examen devant jury interne (50 %) ► Le cours de FM Danse est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'UV, même si l'élève suit un cours de FM Musique
3^e CYCLE (à partir de 14 ans)	2 ans*	► Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz)	► Complémentaire : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz ► Formation musicale danse : 1h ► Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ► Optionnelle : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz, culture chorégraphique, UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	Pour obtenir le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC), les UV à valider sont : ► UV dominante : au contrôle continu (25 %) et examen devant un jury extérieur (75 %) ► UV complémentaire ► UV Formation musicale danse L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse.
CYCLE PRÉ-PARATOIRE AU DIPLOME NATIONAL (DNED)	2 ans*	► Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz)	► Complémentaire : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ► Optionnelle : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ► Formation musicale danse : 1h ► Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ► UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session (30h minimum par an) ► UV culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session (24h minimum par an)	Pour obtenir le DNED (Diplôme National d'Études de Danse), les UV à valider sont : ► UV dominante : examen devant un jury extérieur ► UV complémentaire ► UV Formation musicale danse ► UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) ► UV culture chorégraphique ► UV ensemble chorégraphique L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse.

ENTRÉE EN DANSE

Pour entrer au département danse, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs.

IMPORTANT

Pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription et avant le premier cours suivi.

BON À SAVOIR

COURS SUPPLÉMENTAIRES

Un ou plusieurs cours supplémentaires peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires dans le but de découvrir une troisième discipline ou de renforcer les techniques dominantes ou complémentaires. Une demande de cours supplémentaire doit être adressée par écrit, via DuoNET, de la part de la famille à l'attention de la direction.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ

À partir de 14 ans, un parcours accompagné peut être exceptionnellement proposé. Pour y prétendre, l'élève doit être au minimum en 2C3 au moment de la rentrée scolaire concernée, avoir 14 ans et suivre au moins 2 cours de danse par semaine. Une demande motivée doit être adressée par écrit, via DuoNET, de la part de la famille à l'attention de la direction.

HORAIRES ADAPTÉS

En partenariat avec le Lycée Fabert, le conservatoire propose une filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse : voir page 10).

Cette filière permet de coordonner une pratique artistique intensive avec une scolarité de haut niveau. Nos élèves en S2TMD obtiennent le baccalauréat avec un taux de réussite de 100 %.

Plus d'informations et emploi du temps détaillé à retrouver sur notre site internet.

ÉTUDES THÉÂTRALES

L'enseignement du théâtre est une école de vie autant que l'école des récits rêvés ou réels du monde. Sa pratique se conjugue du collectif à l'individuel. C'est dans l'esprit d'une pédagogie de recherche que nous souhaitons animer le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Euro-Métropole de Metz. C'est-à-dire, une pédagogie où chaque élève désirant s'engager dans l'étude de l'art dramatique bénéficiera d'une attention personnelle pour lui permettre de s'épanouir artistiquement, au milieu d'autres, avec lesquels il ira à la découverte du processus de création dans lequel s'inscrit le théâtre, dit également art dramatique, autant celui d'aujourd'hui que d'hier.

Pour entrer en département théâtre, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs pour les élèves d'initiation, de 1^{er} cycle, de 2^e cycle et de 3^e cycle. Un cursus en horaires adaptés est proposé à partir de la seconde pour le cycle diplômant théâtre en partenariat avec le Lycée Fabert (voir page 10). Le CPDN théâtre et la classe préparatoire sont accessibles sur concours organisé conjointement avec le CRR du Grand Nancy.



NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET MODULES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION 13 – 14 ANS	1 à 2 ans	1 h 30	Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs...).	Fin de cycle : pas d'évaluation. Pour les élèves souhaitant entrer en 1 ^{er} cycle, un examen spécifique est organisé
1 ^{er} CYCLE À PARTIR DE 15 ANS	1 à 2 ans	1 x 3 h	À partir du désir de théâtre de l'élève, il s'agit de le confronter aux exigences de l'art du théâtre aussi bien de façon individuelle que collective.	Obtention de fin de 1 ^{er} cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
2 ^e CYCLE À PARTIR DE 17 ANS RÉVOLUS	2 ans	1 ^{re} année : 4 h 30 2 ^e année : 6 h	En 1^{re} année : apprentissage des bases techniques de l'art de l'acteur. Fortifier sa culture théâtrale et se confronter au répertoire essentiellement classique. En 2^e année : approfondissement du processus entamé en 1 ^{re} année (découverte des codes de jeux propres à différents répertoires, alexandrins). Les auteurs abordés permettront d'ouvrir au répertoire contemporain. Il sera demandé aux élèves de commencer à avoir une démarche dramaturgique argumentée. Pour ce cycle, en plus des deux modules obligatoires - interprétation (4 h 30) et technique vocale (1 h) - il est fortement conseillé de suivre le module complémentaire de training d'acteur (2 h).	Obtention de fin de 2 ^e cycle : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
3 ^e CYCLE	1 ou 2 ans	7 h	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective. Pour ce cycle, en plus du module obligatoire, le module de training d'acteur (2 h) est très fortement conseillé. Pour les élèves en S2TMD (première et terminale), il est obligatoire. Pour ces mêmes élèves, un module complémentaire au choix est à définir parmi : pilate, médiation musicale ou chœur.	Obtention du Certificat d'Études Théâtrales (CET) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
CPDN ET CPES* 18 – 25 ANS	2 ans	20 h (réparties sur les CRR de l'Euro-Métropole de Metz et du Grand Nancy)	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et de l'interprétation, initiation aux arts du masque, initiation à l'art du clown, initiation à la danse et au chant, développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective, apprentissage d'une exigence et d'une rigueur professionnelles.	Obtention du DNET (Diplôme National d'Études de Théâtre) : contrôle continu + examen de fin de cycle avec passage devant jury

* Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur



BON À SAVOIR

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Euro-Métropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour l'art dramatique (voir page 8). Menant au Diplôme National d'Études de Théâtre (DNET), la CPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures. Un dépliant présentant en détail le Cycle Préparatoire au Diplôme National et la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur est disponible en téléchargement sur notre site internet.

QUE DEVIENT LE 3^e CYCLE SPÉCIALISÉ ?

CAP VERS LE CPDN/CPES



Les diplômes nationaux d'études de danse, musique et théâtre sont de nouveaux diplômes décernés par le ministère de la Culture. Ils s'obtiennent à l'issue d'un Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) suivi dans les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et régional (CRR). Ce cycle, d'une durée de deux à quatre ans, valide la fin d'un parcours d'études artistiques spécialisées de haut niveau et atteste de l'acquisition de compétences permettant une pratique artistique autonome.

Le CPDN représente l'une des 3 orientations possibles à l'issue du 2^e cycle au conservatoire

aux côtés du 3^e cycle diplômant (pouvant délivrer un CEC, CEM ou CET) et du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur. De manière très fréquente, c'est une fois le 3^e cycle intégré, que ce choix d'orientation se dessine. Les professeurs et la direction du CRR sont aux côtés des élèves pour les accompagner dans leurs choix, en fonction de leur projet et de leurs capacités.

Ce diplôme est délivré par groupement d'au moins deux établissements. Le CRR de l'Euro-Métropole de Metz est lui en réseau avec le CRR du Grand Nancy et le CRD d'Épinal.

ARTICULATION ENTRE LE CPDN ET LE CPES

CPDN	CPES
▶ Musique : 600 heures minimum au total ▶ Danse : 10 à 16 heures hebdomadaires en moyenne (1020 heures en tout, soit 340 à 510 heures/an) ▶ Théâtre : 16 heures hebdomadaires minimum, 1056 heures au global en 2 ans	▶ Musique : 750 heures minimum au total ▶ Danse : 18 heures hebdomadaires en moyenne (environ 576 heures/an) ▶ Théâtre : 1024 heures CPES en 1 an : 32 heures hebdomadaires minimum CPES en 2 ans : 16 heures hebdomadaires minimum

CPDN - CPES : 2 PHILOSOPHIES DIFFÉRENTES

CONCOURS D'ENTRÉE COMMUN POSSIBLE	
▶ CPDN EM 600 h sur 2 à 4 ans DIPLOMANT Pas de statut étudiant	▶ CPES 750 h minimum en 1 ou 2 ans NON DIPLOMANT Statut étudiant
4 modules : une discipline principale + un module associé + un module complémentaire + un enseignement choisi parmi une liste d'options	
Rédaction d'un document sur le parcours artistique et culturel de l'élève	Unité d'enseignement Environnement professionnel

CPDN

DISCIPLINE	DURÉE	MODULES ET UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	VALIDATION ET RÉCOMPENSES
MUSIQUE	600 heures minimum / 2 à 4 ans	La répartition des modules et unités d'enseignement du CPDN est consultable sur le site internet du conservatoire	L'évaluation est continue et terminale
DANSE	1020 heures minimum / 2 ou 3 ans Une 4 ^e année peut être accordée de manière dérogatoire et si le projet de l'élève le justifie.		Évaluation continue : ▶ Chaque module / unité d'enseignement est évalué et noté sur 20. Chaque module / unité d'enseignement est validé par une note minimale de 10/20. ▶ Le candidat doit présenter un dossier qu'il prépare avant l'évaluation terminale avec : > une partie A : parcours artistique (œuvres, projets, réalisations publiques) > une partie B : suivi des évaluations continues et appréciations
THÉÂTRE	1056 heures minimum / 2 ans		Évaluation terminale : ▶ L'évaluation terminale est notée sur 20. ▶ Le DN d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivis. La discipline principale comporte obligatoirement une évaluation terminale. C'est également le cas pour la musique de chambre, la formation musicale et l'analyse.

SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

ÉVALUATIONS

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis et à accompagner les progrès à venir. Elles peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi le choix d'un arrêt du parcours ou la déception d'un échec à un examen de fin de cycle.

OUTILS D'ÉVALUATION

Ils sont issus des objectifs généraux de chaque cycle, objectifs définis par les équipes pédagogiques sous la responsabilité de la directrice et en conformité avec les textes ministériels. L'évaluation se fait à l'aide de plusieurs outils :

CONTRÔLE CONTINU

Il s'organise dans toutes les disciplines et se présente sous plusieurs formes : notes et appréciations habituelles du professeur, contrôles ponctuels « interclasses », auditions... La prise en compte du contrôle continu diffère selon le niveau des élèves : 75 % en 1^{er} cycle, 50 % en 2^e cycle et 25 % en 3^e cycle.

Les bulletins (deux par an) constituent un élément essentiel dans l'évaluation du contrôle continu. Deux aspects sont principalement évalués et commentés dans chaque bulletin : l'investissement de l'élève et les résultats obtenus. L'évaluation est exprimée par des mentions : Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant.

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (la directrice ou son représentant) et d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement. Pour certaines épreuves, un jury interne est constitué. Ces épreuves peuvent être publiques à partir du 2^e cycle. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, sous certaines conditions, à participer à une session de rattrapage. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen, etc.).

Le jury émet un avis en fonction de la prestation des élèves pour tous les examens.

Cet avis se décompose en 3 mentions : avis favorable, avis réservé, avis défavorable. L'avis favorable peut être assorti de mentions : Bien, Très bien ou Très bien à l'unanimité.

Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens, à l'exception des enregistrements effectués par le CRR pour usage interne. Après la proclamation des résultats, les candidats sont vivement encouragés à s'entretenir avec le jury. Les décisions du jury sont sans appel.

Au mois de juin, un conseil de cycle se réunit pour chaque discipline. Au vu du contrôle continu et de l'avis du jury, il se prononce, pour chacun des élèves, sur le passage au cycle supérieur, du maintien dans le cycle ou d'une réorientation éventuelle, voire d'un arrêt de la scolarité.

RÉCOMPENSES

- > **Fin de 1^{er} cycle :** passage en 2^e cycle avec ou sans mention.
- > **Fin de 2^e cycle :** UV permettant l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM), le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) ou le Brevet d'Études Théâtrales (BET) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3^e cycle :** UV permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) ou le Certificat d'Études Théâtrales (CET) avec ou sans mention.
- > **Fin du Cycle Préparatoire au Diplôme National :** UV permettant l'obtention du Diplôme national en musique (DNEM), en danse (DNED) ou théâtre (DNET).

Précision : une entrée en CPDN ou CPES représente une équivalence avec l'obtention de l'UV dominante niveau CEM.

CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Si toutes les UV nécessaires ont été obtenues, les diplômes et certificats seront remis. Ils sont signés par le Président de l'Euro-Métropole de Metz et la directrice du conservatoire. Ils pourront être retirés au secrétariat de la scolarité à partir du mois de novembre (un seul original pouvant être délivré) et ne pourront en aucun cas être envoyés par courrier. Pour les autres niveaux, des attestations sont délivrées sur demande auprès du secrétariat de la scolarité.



INSCRIPTION & RÉINSCRIPTION

INSCRIPTION SANS EXAMEN D'ENTRÉE

En fonction des places disponibles, le conservatoire accueille sans examen d'entrée :

- > les enfants de niveau scolaire moyenne section maternelle : jardin musical
- > les enfants de niveau scolaire grande section maternelle : éveil musical et corporel
- > les enfants de niveau scolaire cours préparatoire (à partir de 6 ans) : initiation musicale et/ou initiation danse 1
- > à partir de 7 ans (CE1) en musique : 1^{er} cycle 1^{re} année
- > à partir de 7 ans (CE1) en danse : initiation danse 2
- > à partir de 9 ans sous conditions de places disponibles selon les instruments demandés : 1^{er} cycle 1^{re} année (débutants)
- > à partir de 13 ans : initiation théâtre
- > à partir de 14 ans : cours du département culture et création (excepté les classes de direction d'orchestre et de chœur)
- > à partir de 14 ans : parcours accompagné, sous certaines conditions
- > les adolescents et adultes débutant un instrument, sous certaines conditions
- > tous les adultes ou adolescents à partir de 15 ans : formation musicale adulte, initiation à la polyphonie en musique
- > sur avis du professeur, tous les publics en pratique collective

Ces inscriptions se font à partir du printemps sur le site du conservatoire, rubrique «(Ré)Inscrivez-vous». La confirmation de l'inscription est envoyée par courriel au plus tard fin août. L'attribution se fait en fonction du nombre de places disponibles.

INSCRIPTION AVEC EXAMEN D'ENTRÉE

Pour les non-débutants qui souhaitent intégrer le parcours diplômant, âgés de :

- > 7 ans et plus pour la musique
- > 8 ans et plus pour la danse
- > 15 ans et plus pour le théâtre

l'entrée au conservatoire se fait sur examen organisé chaque année. L'inscription à l'examen est à effectuer à partir du printemps sur le site internet, rubrique «(Ré)Inscrivez-vous» en sélectionnant la discipline choisie. L'admission est en fonction du niveau et du nombre de places disponibles.

Des limites d'âge pour l'entrée dans le parcours diplômant sont définies comme suit :

- > en instrument : 26 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > en danse et en théâtre : 25 ans maximum pour intégrer un parcours diplômant
- > en chant lyrique : l'âge limite pour intégrer le parcours diplômant est de 26 ans en 1^{er} cycle, 28 ans en 2^e cycle, 30 ans en 3^e cycle et 32 ans en CPDN/CPES
- > en jazz, formation musicale : 32 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > l'ensemble des disciplines du département culture et création : l'âge limite pour intégrer les cycles préparatoires est de 32 ans

À noter qu'il est possible pour une personne ayant dépassé ces limites d'âges d'intégrer le parcours diplômant si son projet personnel ou professionnel le justifie et sur avis des professeurs et de la direction.

RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se font exclusivement via l'espace DuoNET (lien disponible sur la page d'accueil du site internet du conservatoire). L'élève souhaitant présenter l'examen d'entrée en CPDN et/ou CPES, qu'il soit extérieur ou déjà inscrit au conservatoire, devra remplir un formulaire d'inscription spécifique. Ce formulaire est accessible sur le site du conservatoire. Les dates du calendrier des réinscriptions sont communiquées sur notre site internet.



CHRONOLOGIE DES ADMISSIONS

JANVIER - FÉVRIER

Procédure de pré-inscription en ligne en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MARS - AVRIL - MAI

Suite de la procédure d'admission en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MAI - JUIN

> Pré-inscriptions pour le Parcours Premiers pas musique et danse (horaires traditionnels) : jardin, éveil musical et corporel, initiation musicale, initiation danse 1, initiation danse 2

> Examen d'entrée des candidats extérieurs pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle

> Examen d'entrée en CPDN et/ou CPES musique en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, département culture et création, formation musicale

SEPTEMBRE - OCTOBRE

> 2^e session d'examen d'entrée des candidats extérieurs (organisée sous réserve de place) pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle

> Stage et examen d'entrée du 1^{er} cycle au CPDN Danse

> Stage et examen d'entrée du 1^{er} cycle au CPDN/CPES Théâtre

> Stage et examen d'entrée du 1^{er} au 3^e cycle en chant lyrique

> Examen d'entrée du 1^{er} au 3^e cycle en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, département culture et création, formation musicale

MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE

ENTRÉE EN 1^{er} CYCLE, 2^e CYCLE, 3^e CYCLE

Pour les non-débutants, âgés de 7 ans et plus

POUR LES INSTRUMENTISTES ET LES JEUNES VOIX

L'élève postulant pour une entrée dans un cycle préalablement défini présente une pièce (ou deux maximum) de son choix et d'un niveau de difficulté correspondant à celui du cycle pour lequel il se présente. Afin d'évaluer le niveau du candidat en formation musicale, un test progressif est associé à l'examen instrumental. L'examen de formation musicale comporte une partie chantée.

POUR LA DANSE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

POUR LE THÉÂTRE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

ENTRÉE EN CPDN/CPES

POUR LES INSTRUMENTISTES ET CHANTEURS LYRIQUES

> Épreuves:

- 15 min de répertoire
- entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)
- + **pour les candidats extérieurs:** test de formation musicale (ou une attestation de niveau dans le cadre d'une mutation).

Les morceaux imposés sont affichés au conservatoire ou mis en ligne sur le site Internet, 6 semaines avant le concours.

POUR LE THÉÂTRE (CPDN/CPES) ET LA DANSE (CPDN)

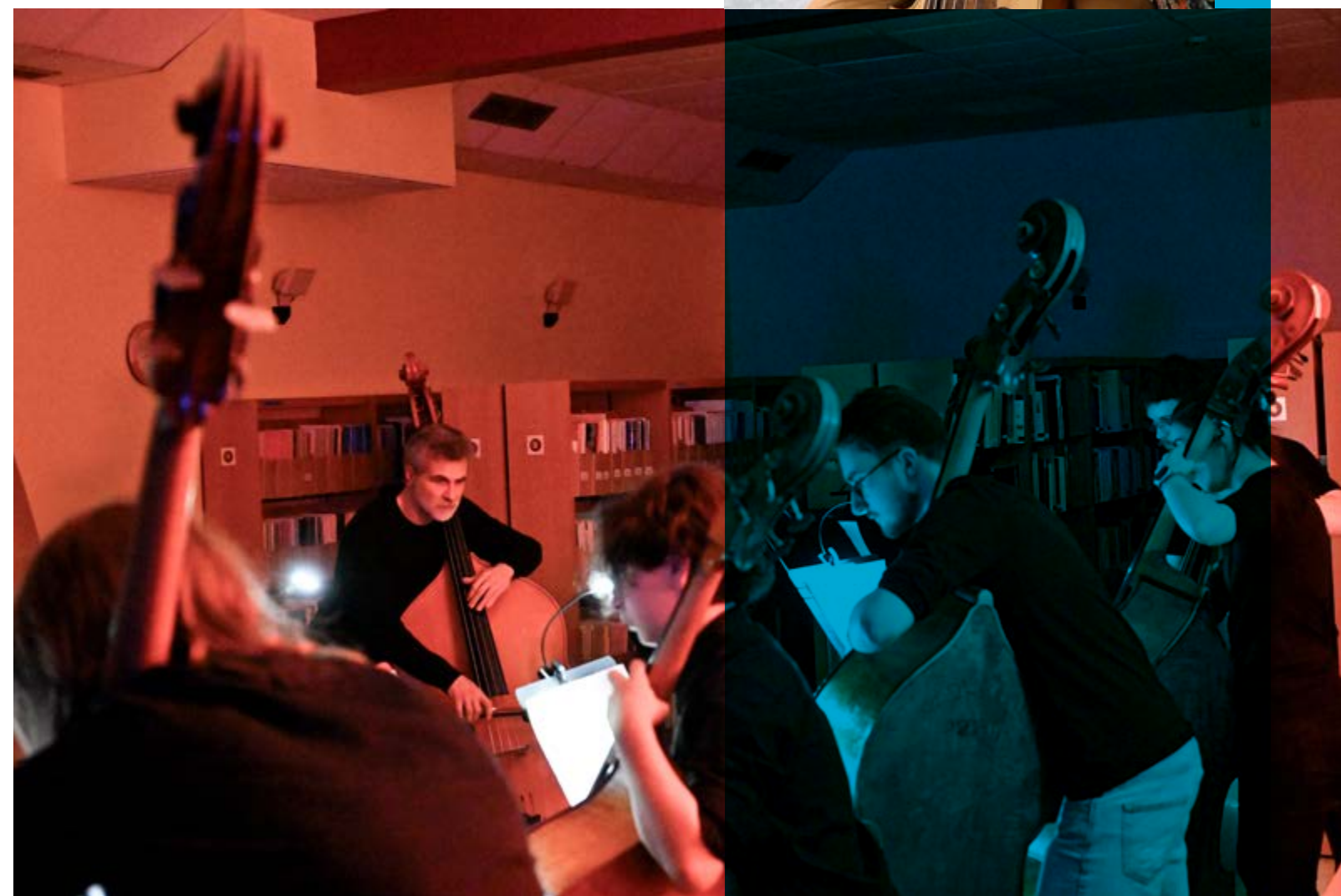
> Stage de préparation obligatoire.

> Épreuves:

- Pour la danse, les candidats présentent une variation
- Pour le théâtre, les élèves présentent 1 scène classique, 1 scène contemporaine et 1 parcours libre. Une des 3 propositions au moins doit être dialoguée, chaque épreuve ne devant pas dépasser 3 minutes et l'ensemble ne devant pas dépasser 15 min.
- Pour toutes les disciplines, entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)

ENTRÉE EN JAZZ DU 1^{er} CYCLE À L'ENTRÉE EN CPDN ET/OU CPES

- > **Épreuve pour le 1^{er} cycle:** un morceau au choix (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)
- > **Épreuve pour les 2^e et 3^e cycles:** un morceau imposé (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)



ENGAGEMENT ET VIE AU CONSERVATOIRE: UN LIEN ESSENTIEL AVEC LES FAMILLES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Euro-Métropole de Metz (CRR) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Il est géré en régie directe par l'Euro-Métropole de Metz. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement.

Le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Euro-Métropole de Metz est réputé être connu de tous les élèves, candidats, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et agents de l'établissement.

Il est téléchargeable sur le site du conservatoire et disponible sur simple demande auprès de l'administration.

L'inscription ou la réinscription au conservatoire implique l'acceptation de l'intégralité des clauses tant du règlement intérieur que du règlement pédagogique.

Il a été approuvé par le Conseil d'établissement réuni le 8 décembre 2021 et par délibération du bureau en date du 21 février 2022.

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE

L'inscription au conservatoire implique de respecter le contrat pédagogique « Enseignants-Élèves ».

LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

- > offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et théâtre
- > accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel
- > favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité
- > donner des outils et des méthodes d'apprentissage
- > proposer l'accès aux manifestations culturelles du CRR et de l'Euro-Métropole de Metz (dans la limite des places disponibles).

EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

- > adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse
- > fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique
- > avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse...) et prendre soin du matériel mis à disposition au CRR
- > assister et participer à des prestations artistiques
- > pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien.

CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SIGNALEMENT

Le conservatoire dispose d'une cellule d'écoute et de signalement, dédiée à l'accompagnement des situations de mal-être, de comportements inappropriés, de harcèlement ou de violence. Ce dispositif garantit une écoute attentive et confidentielle et s'inscrit dans une démarche globale de prévention.

Les élèves ainsi que leurs parents, peuvent s'appuyer sur cette cellule en cas de difficulté, de doute ou toute situation jugée préoccupante. Des relais externes et services d'urgence complètent ce

dispositif afin d'assurer une prise en charge adaptée si nécessaire.

Cellule d'écoute au Conservatoire
03 57 88 38 43
ecouteCRR@eurometropolemetz.eu

Police secours : 17
Enfant en danger : 119
E-Enfance : 3018

DUONET : COMMENT SE CONNECTER ?

DUONET, C'EST QUOI ?

DuoNET est le portail famille et élève du conservatoire. Il s'agit d'un logiciel de suivi de scolarité et communication utilisé par le conservatoire. C'est par le biais de ce logiciel que le conservatoire gère et communique les emplois du temps, le suivi pédagogique, la facturation ou encore les nouvelles inscriptions et les réinscriptions. Toute absence en cours doit obligatoirement être excusée par la famille directement en ligne sur DuoNET.

COMMENT SE CONNECTER À DUONET ?

Sur la page d'accueil du site internet du conservatoire conservatoire.eurometropolemetz.eu, un lien permet d'accéder directement à DuoNET. Pour les nouveaux élèves, lors de la validation définitive de l'inscription, le conservatoire enverra les codes provisoires pour permettre la création du compte sur : monespace.duonet.fr

EN CAS DE PROBLÈME, VOUS POUVEZ :

- > visionner le tutoriel à retrouver sur : <https://www.youtube.com/watch?v=9nv4l3EQ0rs/>
- > Dans tous les cas, contacter le service de la scolarité par courriel fperrin@eurometropolemetz.eu ou par téléphone 03 57 88 38 38



TARIFS
26/27

TARIFS

26/27

		FRAIS DE SCOLARITÉ						
		EURO-MÉTROPOLE DE METZ**						HORS EURO-MÉTROPOLE DE METZ OU EURO-MÉTROPOLE DE METZ SANS JUSTIFICATIF DE DOMICILE
	FRAIS DE DOSSIER	TRANCHE 1 0 À 500 €	TRANCHE 2 501 À 1000 €	TRANCHE 3 1001 À 1500 €	TRANCHE 4 1501 À 2500 €	TRANCHE 5 2501€ ET +	TRANCHE 6***	
TARIF 1 – PARCOURS PREMIERS PAS Jardin, éveil musical et corporel, initiation musique, initiation danse 1 et 2*	70 €	137 €	143 €	148 €	154 €	158 €	159 €	391 €
TARIF 2 – PARCOURS DIPLÔMANT OU PARCOURS ACCOMPAGNÉ OU PARCOURS LIBRE (1 CURSUS) > Parcours diplômant cycles 1, 2, 3 en musique, danse et théâtre > Initiation théâtre > Parcours libre culture musicale	70 €	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						391 €
		143 €	159 €	174 €	191 €	206 €	206 €	
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						508 €
TARIF 3 CYCLES PRÉPARATOIRES > Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) / Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	70 €	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						391 €
		191 €	206 €	222 €	232 €	242 €	242 €	
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						508 €
TARIF 4 PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE SEULE > Orchestres, chœurs,...*	70 €	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						159 €
		106 €						
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						206 €
TARIF 5 - 2 ^e PARCOURS OU CURSUS > Par élève et par discipline*	-	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						211 €
		117 €						
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						275 €
TARIF 6 – DISPOSITIF PASSERELLE > Élèves inscrits dans le cadre du dispositif Passerelle (DEMOS de la Philharmonie de Paris)*	-	142 €	158 €	175 €	190 €	206 €	206 €	391 €
TARIF 7 – STAGES ET MODULES COURTS HORS CURSUS > Week-end, Masterclass, stages, hors cursus	-	10 € par journée						
TARIF 8 - EXONÉRATION > CHAM, CHAD, élèves inscrits en 1 ^{er} et terminale de la filière S2TMD > Bénéficiaires des minima sociaux ou leurs ayants droits > Personnels de l'Euro-Métropole de Metz en formation continue pour 1 an > Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR de l'Euro-Métropole de Metz et bénéficiant d'une bourse du CROUS**	70 €	Exonération						
TARIF 9 - EXONÉRATION > Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR du Grand Nancy > Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*	-	Exonération						

*Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières.
**En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Euro-Métropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).
***En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).
Réductions: -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus (voir conditions particulières).



ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Les élèves en CPDN ou CPES instrument, en 2° année d'étude (chanteurs), en 3° cycle ou CPDN danse, peuvent bénéficier sous certaines conditions de ressources, d'une aide individuelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Contacter le secrétariat de la scolarité à la rentrée pour en savoir plus. Les élèves en CPES théâtre peuvent bénéficier, sous certaines conditions de ressources, d'une bourse universitaire (CROUS).

LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire propose un parc d'instruments à la location: violon, alto, contrebasse, accordéon, hautbois, besson, cor, tuba...

Le montant annuel des locations est actuellement le suivant :

- 1^{re} ANNÉE : 190 €
- 2^e ANNÉE : 220 €
- 3^e ANNÉE : 281 €
- 4^e ANNÉE : 392 €
- 5^e ANNÉE : 547 €

L'année de location débute au 1^{er} octobre de l'année scolaire. Au-delà de la 5^e année, il n'y a plus de possibilité de location afin que de nouveaux élèves puissent bénéficier également de ce service. Les frais de location font l'objet d'une facturation trimestrielle la 1^{re} année et semestrielle les années suivantes. L'assurance pour l'instrument est obligatoire et à la charge de l'emprunteur. La location fait l'objet d'un contrat.

Renseignements auprès du régisseur adjoint:
03 57 88 38 52 / fglibert@eurometropolemetz.eu

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE AU PUBLIC

L'accès au hall et à la salle de permanence est autorisé au public. Les clés des salles doivent être rendues à l'accueil 15 minutes avant la fermeture du conservatoire.

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
LUNDI	8 h à 21h30	8 h à 17h
MARDI	8 h à 21h30	8 h à 17h
MERCREDI	8 h à 21h30	8 h à 17h
JEUDI	8 h à 21h30	8 h à 17h
VENDREDI	8 h à 21h	8 h à 12 h
SAMEDI	8 h à 18 h	fermé
DIMANCHE	13 h à 17 h	fermé

! Le conservatoire est fermé les jours fériés, trois semaines l'été et pendant les vacances de Noël. Les services administratifs peuvent vous recevoir de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

La Médiathèque est ouverte à tous de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et le mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

ÉQUIPE & ADMINISTRATIVE & TECHNIQUE

DIRECTRICE Catherine TORMEN
DIRECTRICE ADJOINTE Lise LAUER
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET RESSOURCES HUMAINES Aurélie FERNANDES
Pour contacter la direction: conservatoire@eurometropolemetz.eu

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE Non nommé
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE Nathalie GUITTON
Pour contacter le service comptabilité: nguitton@eurometropolemetz.eu

CONSEILLER AUX ÉTUDES François PERRIN
ASSISTANTES SCOLARITÉ Laura AUQUIERT, Fabienne CHARTÉ, Marie-Jo TOSI
Pour contacter le service de la scolarité: [Logiciel DuoNET > rubrique "mes démarches/contact"](#)

RESPONSABLE ANIMATION ET COMMUNICATION Christelle SANDERET DE VALONNE
ASSISTANTE ANIMATION ET COMMUNICATION Nathalie LAFRANCE
Pour contacter le service des animations: conservatoireanimation@eurometropolemetz.eu

**MÉDIATHÉCAIRE ET CHARGÉE
DU DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS** Anne DITSCH
Contact: aditsch@eurometropolemetz.eu

RÉGISSEUR Christophe TOSI
RÉGISSEURS ADJOINTS Frédéric GLIBERT, Arnaud WITTMANN
Pour contacter le service de la régie: ctosi@eurometropolemetz.eu

AGENTS D'ACCUEIL Christine KOCH, Juliette LOUVARD, Rose PUGLIESE

SURVEILLANTE DANSE Chantal KNEIB

UNE PROGRAMMATION RICHE ET VARIÉE

Soucieux de promouvoir les jeunes talents qui se révèlent au fil de leurs études en leur permettant de côtoyer l'univers professionnel de la musique, de la danse et du théâtre, le conservatoire organise régulièrement des concerts, des spectacles, des cours de maîtres... qui font partie intégrante des cursus pédagogiques.

Chaque année, le conservatoire présente plus de 250 animations dont certaines sont menées en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, tels que la Cité musicale-Metz, le Centre Pompidou-Metz, le Musée de La Cour d'Or, le Transfestival Passages, Marly Jazz Festival, les médiathèques de la Ville de Metz, l'Espace Bernard-Marie Koltès, le Centre chorégraphique national-Ballet de Lorraine... ou avec les établissements d'enseignements artistiques partenaires de la métropole et au-delà (Conservatoires de Thionville, Forbach, Grand Nancy...).

Toutes ces prestations de grande qualité, sont accessibles à tous et à entrée gratuite (sauf mention particulière).

Retrouvez l'intégralité de la programmation artistique du conservatoire sur le site internet



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux   

RENSEIGNEMENTS:

Christelle Sanderet de Valonne,
Responsable des animations et de la communication
03 57 88 38 55 / cdevalonne@eurometropolemetz.eu



DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE

Le mécénat est un don de votre entreprise à un organisme d'intérêt général qui peut prendre la forme d'un don financier, en nature ou en compétence. Le mécénat donne droit à un avantage fiscal.

Le mécénat c'est aussi devenir acteur de l'attractivité et du dynamisme de son territoire; s'impliquer dans son environnement social; s'associer à des valeurs positives.

Au Conservatoire Gabriel Pierné, il est possible pour les entreprises de :

- > Soutenir les actions de valorisation artistique: concerts, spectacles, conférences, remises de prix, ateliers découvertes, portes ouvertes...
- > soutenir l'accessibilité à des pratiques artistiques pour tous les publics (publics fragilisés, éloignés de la culture, en situation de handicap...)
- > aider à acquérir de nouveaux outils pédagogiques
- > participer à la restauration d'instruments ou la rénovation d'espaces du conservatoire

Pour plus d'information, contactez **Gilles Franchetto**
Directeur de la mission Mécénat et Innovation,
gfranchetto@eurometropolemetz.eu
ou au 03 57 88 30 65.

ILS NOUS ONT SOUTENUS OU NOUS SOUTIENNENT:



CONTACTS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE METZ

2 rue du Paradis à Metz
parentscrmetz@gmail.com



**CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
GABRIEL PIERNÉ**
EURO-MÉTROPOLE DE METZ

2 rue du Paradis - 57 000 METZ
T. 03 57 88 38 38

conservatoire@eurometropolemetz.eu
conservatoire.eurometropolemetz.eu

